

Etat des lieux en province de Luxembourg

BESOINS ET PRATIQUES DU SECTEUR DU HANDICAP ADULTE EN MATIÈRE DE VIE RELATIONNELLE AFFECTIVE ET SEXUELLE



COMITE DE REDACTION

Laurence Paquay (Asbl Hautes Ardennes, Province de Luxembourg - Alter&Go), Céline Michel, Joëlle Berrewaerts et Meredith Goffin (Centre de Ressources Handicaps et Sexualités), Lydia Polomé, Chloé Galloy, Adeline Bodson, Séverine Verscheure, Jill Arens et Mélanie Brumagne (Centre Local de Promotion de la Santé en province de Luxembourg).

EDITEUR RESPONSABLE

CLPS Luxembourg
Rue du Luxembourg, 15 B
6900 MARCHE-EN-FAMENNE

MISE EN PAGE

Mélanie Brumagne, CLPS Luxembourg

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble des professionnels qui ont participé aux groupes focalisés.

Avec le soutien financier de l'AVIQ.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 5

- 1. LE CONTEXTE.....6
- 2. LA METHODOLOGIE.....7

ANALYSE 9

- 1. LE CHEMINEMENT DE LA VRAS DANS L'INSTITUTION.....10
- 2. LE POSITIONNEMENT INSTITUTIONNEL AU SUJET DE LA VRAS.....11
- 3. LE POSITIONNEMENT DES PROFESSIONNELS AU SUJET DE LA VRAS.....15
- 4. LE QUESTIONNEMENT CONCERNANT LE CADRE LEGAL.....17
- 5. LES OUTILS DE COMMUNICATION DE L'INSTITUTION CONCERNANT LA VRAS.....19
- 6. LA VRAS ET LES FAMILLES.....21
- 7. LES DEMANDES.....22
- 8. LA GESTION DU CHANGEMENT.....26
- 9. LES PERSONNES RESSOURCES AU SEIN DE L'INSTITUTION.....28
- 10. LES ACTIONS MENEES AVEC LES BENEFICIAIRES.....31
- 11. LA COLLABORATION AVEC DES STRUCTURES EXTERNES.....37
- 12. LES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES EN INSTITUTION.....38



TABLE DES MATIERES

CONSTATS ET PISTES 43

1. LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES DES PROFESSIONNELS.....	44
2. LES REPONSES AUX BESOINS RELATIONNELS DES BÉNÉFICIAIRES.....	47
3. LES ÉCHANGES AVEC LES FAMILLES.....	48
4. LES LOIS ET VALEURS INSTITUTIONNELLES.....	49
5. LES ANIMATIONS VRAS.....	50
6. EN CONCLUSION.....	51

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN 53

1. LES CENTRES DE DOCUMENTATION ET D'OUTILS PÉDAGOGIQUES.....	54
2. LES ORGANISMES DE FORMATIONS.....	58
3. LES SALONS.....	70
4. LES GROUPES D'ÉCHANGES ENTRE PROFESSIONNELS.....	74
5. LES LIEUX DE RENCONTRES POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.....	78
6. L'ACCOMPAGNEMENT SEXUEL.....	90
7. LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ.....	91
8. LE SOUTIEN À LA VRAS.....	95
9. L'AUTISME.....	98
10. LES QUESTIONS JURIDIQUES.....	102



INTRODUCTION

L'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) est un processus éducatif qui implique notamment une réflexion favorisant les aptitudes des personnes à opérer des choix éclairés à l'épanouissement de leur vie relationnelle, affective et sexuelle et à agir dans le respect de soi et des autres

Cette définition a été construite en vue de généraliser l'EVRAS en milieu scolaire. Pour correspondre davantage à la réalité d'un public adulte, le groupe de travail a choisi de ne pas parler de processus éducatif mais d'accompagnement. Cependant, ces deux notions ont parfois été utilisées de manière indifférenciée par certains participants aux groupes focalisés.

En promotion de la santé, l'accompagnement de chaque personne se réalise selon une approche globale et positive de la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (VRAS) en vue de lui donner les moyens de vivre avec elle-même et avec les autres, de mieux habiter son corps et ainsi de mieux connaître et gérer sa sexualité.



1. LE CONTEXTE

Ayant pour mission de mettre en place des concertations provinciales thématiques en Région Wallonne, le comité de concertation des CLPS (InterCLPS) a été interpellé en octobre 2016 par le Centre de Ressources Handicaps et Sexualités (CRHS). L'InterCLPS a proposé de s'appuyer sur les Points d'Appui EVRAS mis en place par les CLPS.

Le CLPS Luxembourg a répondu favorablement à cet appel mais a souhaité s'associer avec les professionnels du secteur du handicap de son territoire afin de bénéficier de leur expertise. Le CLPS Lux et le CRHS ont par conséquent présenté un projet d'état des lieux des besoins du terrain à la commission subrégionale de l'AViQ afin de solliciter la réflexion et la co-construction d'un processus de recherche.

Suite à cette rencontre, les Services d'Accueil et d'Hébergement de l'asbl Les Hautes Ardennes, l'Association Socialiste de la Personne Handicapée (ASPH) et Sésame asbl ont constitué un groupe de travail avec le CLPS Lux et le CRHS. Les objectifs poursuivis par le groupe étaient d'explorer les pratiques et les ressources, d'identifier les besoins et de soutenir les institutions par une offre de service adaptée.

Grâce à l'expérience des institutions présentes dans le groupe de travail, des sujets ont pu être identifiés afin d'orienter la recherche et d'être au plus proche de la réalité des professionnels. Par exemple, les représentations par rapport à la VRAS, les freins et facilitateurs à la mise en place d'actions, les limites institutionnelles, les limites individuelles et les ressources existantes.



2. LA METHODOLOGIE

En vue de récolter les besoins des professionnels, le groupe de travail a décidé de réaliser deux groupes focalisés lors d'une journée de rencontre. L'idée principale étant de susciter des échanges entre les participants afin d'explorer la diversité des pratiques et les représentations liées à la VRAS.

L'invitation s'adressait à tous les professionnels travaillant dans le domaine du handicap (éducateurs, psychologues, assistants sociaux, directeurs, infirmiers, ...) et à tous les services pour adultes, c'est-à-dire, les institutions résidentielles ou non, et les services d'accompagnement à domicile. Vingt-sept personnes ont participé à la journée et représentaient treize institutions et services accueillant des personnes en situation de handicap (SRA, services d'accompagnement, ...). Parmi eux, étaient également présents des représentants d'une école spécialisée mais leurs propos n'ont pas été repris dans l'analyse, la réalité des écoles étant fort différente de celle des institutions.

Chacun des deux groupes focalisés a rassemblé environ une dizaine de professionnels et a duré environ deux heures. Un des groupes focalisés a été animé par un professionnel du CLPS Lux, l'autre par un professionnel du CRHS. Dans chacun des groupes était également présente une personne du groupe de travail chargée de vérifier que tous les thèmes prévus Chacun des deux groupes focalisés a rassemblé environ une dizaine de professionnels et a duré environ 2 heures. Un des groupes focalisés a été animé par un professionnel du CLPS dans le questionnaire avaient bien été abordés et de rappeler un manquement éventuel à l'animateur. Cette personne a également pris note des principaux échanges. La lecture de ces notes a permis une première vision globale des réalités de terrain et des besoins exprimés.

Les groupes focalisés ont été menés à partir d'un guide d'entretien semi-directif explorant trois axes. Le premier questionnait l'institution et la VRAS, le second abordait les bénéficiaires ainsi que leur accompagnement et le troisième concernait le travail en réseau. Différentes questions transversales étaient prévues pour permettre la relance des débats.

L'analyse du contenu a ensuite été réalisée par un autre groupe de travail, alors composé des Hautes Ardennes, du CLPS Lux et du Centre de Ressources Handicaps et Sexualités. Sur base du guide d'entretien et de la retranscription complète des enregistrements audio des groupes focalisés, des thèmes ont été identifiés par consensus interprétatif. L'ensemble du discours des participants a été rapporté dans ces thèmes à l'exception du contenu issu de l'école spécialisée présente à la journée. Au cours du traitement de l'information, le groupe a pu s'appuyer sur l'expertise de ses membres afin d'assurer la compréhension et la qualité d'interprétation.

Ce document fait suite à ce processus collaboratif de recherche.

Afin de ne pas alourdir la lecture, nous avons choisi d'illustrer nos propos par les verbatims les plus pertinents. C'est également pour une meilleure lisibilité que nous n'avons pas opté pour l'écriture inclusive. L'égalité des genres n'en demeure pas moins l'une de nos préoccupations.

Les limites de la recherche

Peu de directions étaient présentes à la journée, ce sont majoritairement des acteurs de terrain en milieu résidentiel qui ont nourri ce document. Les services d'accompagnement à domicile étaient également peu représentés.

Un guide d'entretien commun a été constitué pour aider à la récolte d'informations des deux groupes focalisés. Cependant, la formation, la connaissance préalable de la thématique et de la démarche d'enquête ainsi que le service dans lequel les animatrices du focus groupe travaillent ont pu orienter la manière de formuler et d'approfondir certaines questions.

A dark red speech bubble with rounded corners and a small tail pointing downwards and to the left. The word "ANALYSE" is written in white, uppercase letters in the center of the bubble.

ANALYSE

1. LE CHEMINEMENT DE LA VRAS DANS L'INSTITUTION

Les réflexions autour de la VRAS ont débuté à différents moments dans les institutions. Certaines institutions en sont aux balbutiements et d'autres y travaillent depuis plusieurs dizaines d'années.

Peu importe à quel moment le travail VRAS a commencé, il semble que les institutions sont toujours en questionnement puisqu'elles participent en nombre à des journées d'échanges.

Parmi les institutions plus expérimentées en matière de VRAS, les actions menées sont très variables. Cela va de la définition des valeurs, à l'animation d'ateliers ou à l'appel à des accompagnants sexuels.

Certains participants évoquent la notion d'évolution dans leurs actions. Ils sont passés d'ateliers construits sur base d'outils existants à des groupes de paroles durant lesquels les bénéficiaires proposent les thématiques. De plus, lorsqu'ils utilisent des outils, ils les adaptent.

« Ça fait environ 8 ans que j'anime les ateliers EVRAS qui sont en progression parce qu'on adapte plein d'outils depuis quelques années. »

2. LE POSITIONNEMENT INSTITUTIONNEL AU SUJET DE LA VRAS

- La charte

Dans certaines institutions, des chartes ont été réalisées. Elles sont parfois le point de départ de la prise en compte de la VRAS.

*« On était vraiment nulle part par rapport à ça (la VRAS) (...).
Donc ça s'est construit très difficilement par la rédaction de cette charte (...). »*

S'y retrouvent le plus souvent les valeurs, les lignes directrices prônées par l'institution. Dans certains cas, son élaboration répond à une demande du personnel.

« On a appelé cela des lignes de conduite. (...). Ce sont des lignes directrices que l'on se donne. On veille au bien-être de la personne, au respect des normes sociales, parce qu'on ne peut pas dire toutes les situations concrètes. Quand on est perdu face à une situation, on essaye de se référer à ces lignes directrices, avec ces valeurs (...). »

« Les éducateurs voulaient des valeurs professionnelles (...) Moi, personnellement, ça me dérange mais il y a les valeurs de l'institution et les valeurs privées de chacun. »

Certaines chartes spécifient la position de l'institution sur la sexualité alors que d'autres restent extrêmement floues par rapport à ce sujet.

« Au niveau de l'accueil de jour, c'est écrit que la sexualité fait partie des besoins de tout être humain et on n'interdit pas clairement la sexualité. »

« On était vraiment nulle part par rapport à ça (la VRAS) (...). Donc ça s'est construit très difficilement par la rédaction de cette charte (...). »

Les institutions ont fait des choix dans la rédaction de ces chartes. Soit la charte est très large et correspond à toute l'institution, elle est adaptable selon les services. Soit la charte est très spécifique et est différente pour chaque service. Les participants constatent aussi que les chartes doivent évoluer dans le temps.

« On essaye de se donner des lignes directrices de façon beaucoup plus large car c'est vrai qu'on se rend compte que c'est un peu flou tout ça, qu'il faut plus cibler les choses, en fonction de ce qu'on veut nous. Parce que le souci chez nous c'est qu'on est une grosse institution. On est deux petites ici dans la région mais on dépend d'une plus grosse institution (...) Oui, je pense que c'est intéressant d'avoir sa propre charte. Chaque institution a sa propre population. Et en fonction du lieu où on se trouve, des besoins concrets, d'une province à l'autre ... Donc voilà, chaque institution a ses propres besoins, c'est pour ça que pour moi on ne sait pas transposer ça tel quel. »

« Ça évolue aussi une charte. En fonction des situations qu'on vit, on doit la revoir ou la modifier. On ne parle pas de la contraception de la même manière aujourd'hui qu'il y a dix ans. »

Certains professionnels ne sont pas toujours au clair sur la manière dont ils peuvent agir en termes de VRAS (ex : relations sexuelles permises, contraception ou pas, ...). Ces chartes ne reprennent parfois que les valeurs et non la manière de gérer tous les aspects liés à la VRAS. Au sein d'un même service, les professionnels adaptent leurs comportements en fonction des situations rencontrées sur le terrain.

La charte permet également d'impliquer le conseil d'administration et de responsabiliser les professionnels dans le fait de porter des valeurs spécifiques. De manière générale, elle est signée par la direction, le personnel, le conseil d'administration et les bénéficiaires. Quant aux parents, ils doivent au minimum en prendre connaissance.

« On y inclut aussi la signature des parents des bénéficiaires parce que les parents doivent être aussi preneurs. Même si parfois ils sont réticents, on oblige les parents à prendre connaissance de cette charte. »

Quelques professionnels ont une vision plus négative de la charte. Par exemple, un des participants mentionne qu'elle est en décalage avec la pratique. Les avis sont donc partagés.

« La charte n'arrange pas le phénomène. Je dirais même qu'elle l'empire. (...). Avec le temps, je pense que c'est une très mauvaise idée. Dans le sens où, on est bien d'accord, on utopise un petit peu ... On se dit ouvert, on se dit « oui, on peut l'être réellement » mais c'est une certaine forme (...) d'hypocrisie réelle de chaque membre du personnel, de la direction jusqu'aux éducateurs, ... »

La charte peut être utilisée comme un outil VRAS en tant que tel avec les bénéficiaires pour autant qu'elle soit adaptée.

« La charte a été simplifiée au niveau de l'écriture et chaque référent de chaque résident a expliqué la charte en fonction du niveau de handicap. »

- **La contraception et la parentalité**

La position des établissements est très variable au sujet de la contraception : certains l'imposent, d'autres la recommandent avec insistance. Certains laissent le choix à la personne ou encore sensibilisent les bénéficiaires à l'intérêt et l'importance de la contraception.

« On n'impose pas (la contraception) mais on insiste fortement. »

« Nous, on en avait déjà parlé quand même et on laisse chaque fois le choix au résident, que ce soit un homme ou une femme. »

« On est obligé de leur en parler (la parentalité) ainsi que la contraception qui va avec, bien entendu. »

Certaines institutions font signer une décharge aux parents qui refusent que leur enfant prenne une contraception.

Des participants ont évoqué le fait que les institutions ne sont pas adaptées pour héberger des enfants et que, par conséquent, la parentalité est impossible au sein du service.

« C'est le problème chez nous. S'il y avait un enfant et si elle voulait s'occuper de son enfant, elle ne pourrait pas rester dans l'institution, mais elle ne serait pas capable de vivre avec non plus. La question ne s'est jamais posée. Et j'espère qu'elle ne se posera pas car c'est compliqué en institution. C'est pour ça qu'on oblige une contraception. »

Dans certaines institutions, le désir d'enfant est régulièrement évoqué par les bénéficiaires. Les professionnels se posent beaucoup de questions éthiques et pratiques.

« Dans les échos que j'ai, c'est un sujet fort discuté pour l'instant. (...) c'est une question qu'on se pose souvent. Déjà, est-ce qu'on accepte ou non ? Est-ce qu'on a le droit de devoir choisir pour la personne ? Est-ce qu'on a le droit de juger si la personne est capable de s'occuper d'un enfant ou non ? Et est-ce qu'on a le droit de décider pour eux ? C'est un peu tout ça qui est délicat franchement. »

D'autres institutions n'ont pas été amenées à s'interroger et ne se sont donc pas encore positionnées. Pour certains, ceci s'explique par le fait qu'ils n'ont jamais été confrontés à un cas de grossesse ou à une demande de devenir parent.

« L'accompagnement de la parentalité chez les personnes, ce sera aussi, à un moment donné, un domaine dans lequel il faudra qu'on s'investisse. »

Nous ne disposons pas de plus d'informations sur le sujet de la parentalité car ce point n'a été que brièvement abordé lors des échanges par manque de temps.

3. LE POSITIONNEMENT DES PROFESSIONNELS AU SUJET DE LA VRAS

Dans plusieurs institutions, il existe encore un fonctionnement à deux vitesses. Une partie des professionnels est preneuse du travail au niveau de la VRAS, l'autre y adhère moins.

« Nous avons eu un colloque il n'y a pas si longtemps que ça justement chez nous. Maintenant, je dirais que c'est partagé parce que la moitié des éducateurs sont vraiment preneurs et l'autre moitié... pfff ... Ce n'est pas que ça ne sert à rien mais ce n'est pas très important. C'est vraiment partagé. Je pense. Oui, on arrive quand même tous à se mettre sur la même ligne de conduite mais je pense que certaines personnes se sentent peut-être plus obligées à suivre l'avis d'autres personnes. »

Certaines équipes ont travaillé à l'élaboration d'une ligne de conduite, de repères communs pour gérer les situations qui relèvent de la VRAS.

« Au niveau de l'équipe, c'est vrai qu'il y a les anciens et les personnes plus jeunes. Il y a certaines personnes qui sont plus réticentes à aborder le sujet que d'autres, mais, au fil du temps, on finit quand même à trouver un certain consensus. En tout cas, au niveau de la façon dont on répond aux personnes, on a une même ligne de conduite. Je vais dire. »

Cependant, même lorsque les professionnels parviennent à se mettre d'accord sur des valeurs communes, une fois sur le terrain, les manières de fonctionner restent parfois différentes. Les professionnels éprouvent des difficultés à ne pas transposer leurs propres valeurs et certains en sont conscients.

« Je pense aussi qu'il y a une vraie difficulté à travailler de manière homogène au sein des équipes. Même si on a des réunions où on parle de partage de valeurs, ... Théoriquement les valeurs sont partagées ok, ... Mais dans le concret, (...) si on voit deux personnes en train de se déshabiller dans une pièce, est-ce qu'on va les encourager ? Est-ce qu'une autre personne qui passe va fermer la porte et ne rien dire ? Et peut-être qu'une troisième va les engueuler et leur demander de se rhabiller et partager ça devant tous les bénéficiaires ou devant toute l'équipe. Il y a encore du chemin au niveau institutionnel alors qu'on est chacun confronté aux limites de notre propre sexualité. »

« Moi, je pense que sur les valeurs morales en général, on est souvent dans la transposition de nos valeurs. On veut leur faire appliquer des comportements qui sont les nôtres. Et ils ne sont pas du tout là-dedans. Quand on s'amène avec la fidélité ou l'intimité, c'est l'intimité totale. Les espaces d'activités dédiés à la vie affective et sexuelle dans l'institution, ils n'existent quasiment pas. En tout cas chez nous, ils n'existent pas. On vient avec des valeurs morales qui ne leur laissent pas d'autres solutions. Encore une fois là, au niveau institutionnel et collectif, voire individuel de tous les professionnels, beaucoup d'hypocrisie dans la manière dont on traite le sujet. »

Depuis quelques années, les équipes vont vers l'ouverture. Les tabous sont moins présents.

« Il y a quelques années, on ne se battait pas du tout pour rentrer dans le groupe (VRAS) et faire des activités autour de ça. Et maintenant, ces dernières années, il y a quand même de plus en plus de demandes, de gens qui finalement « Ah ben si, ça me plairait bien de faire partie de ça ». Je pense qu'il y a une ouverture au niveau de l'équipe qui s'est faite au fil des années. »

« Je pense que pour certains (professionnels) il y a vraiment une prise de conscience parce que pour les travailleurs qui sont là depuis des années, pour eux, il ne fallait pas en parler. C'était un peu un sujet tabou. On essaye vraiment maintenant que ce ne soit plus un sujet tabou, qu'on puisse en parler, qu'on puisse trouver des solutions. »

4. LE QUESTIONNEMENT CONCERNANT LE CADRE LEGAL

Les professionnels rencontrent des difficultés à propos de la loi relative à deux sujets en particulier : l'accompagnement sexuel et le statut juridique des bénéficiaires.

- **L'accompagnement sexuel**

L'accompagnement sexuel et le recours à la prostitution posent de nombreuses questions aux professionnels. Au-delà du cadre légal flou, les professionnels rencontrent des difficultés relatives à l'accessibilité et au coût de l'accompagnement sexuel ou du recours à la prostitution.

Etant donné que la loi ne répond pas à toutes les questions pratiques et éthiques de l'accompagnement sexuel, les professionnels ne savent pas vraiment comment se positionner. Parmi ceux-ci, certains adoptent une attitude de fermeture.

« Il faut comprendre quand même qu'il y a certaines directions qui sont réticentes en quelque sorte à se mettre hors-la-loi. (...) Il y a quand même encore un cadre légal qui n'est pas bien clair. »

Ils auraient donc besoin de recommandations et d'un positionnement clair de leur institution. En effet, les réponses à ces questions ne peuvent pas être laissées à la seule appréciation des travailleurs. De plus, les intérêts et enjeux semblent être différents entre les professionnels de terrain et les directions. Les premiers souhaitent répondre aux besoins des bénéficiaires et les seconds sont soucieux de ne pas se mettre hors la loi. Un juste équilibre doit être trouvé en toute transparence.

« Par exemple, une assistante sexuelle à l'extérieur, c'est le bénéficiaire qui vient vers nous et nous dit : 'J'ai envie de voir une prostituée'. À partir de cette demande-là, réunion d'équipe, ça part dans tous les sens, il faut voir avec la famille, voir les lois, ... »

- **Le statut juridique du bénéficiaire**

Le statut juridique des bénéficiaires a connu récemment un changement au niveau de la législation. Cette procédure a pris du temps et pendant un temps, certaines personnes étaient toujours sous le statut de « minorité prolongée », alors que d'autres avaient déjà un statut de « protection » défini selon les nouveaux critères. Pour les professionnels, cela a rendu d'autant plus difficile la compréhension des droits qu'ont les personnes en matière de VRAS.

« Et il y a le problème de la minorité prolongée et là on est devant un statut juridique qui est un peu plus compliqué à gérer. »

« (...) c'est justement un juriste qui va venir nous donner l'info par rapport à ça, parce qu'apparemment, même en minorité prolongée, la majorité sexuelle est différente. »

5. LES OUTILS DE COMMUNICATION DE L'INSTITUTION CONCERNANT LA VRAS

La charte semble être l'outil le plus utilisé pour communiquer sur les actions de l'institution au niveau de la VRAS et les valeurs qui y sont liées. Elle est distribuée aux équipes (notamment aux nouveaux professionnels), aux familles lors de l'admission, aux bénéficiaires. Cela varie d'une institution à l'autre.

« Ce sont des lignes directrices (la charte) pour l'institution, pour que tout le monde soit au courant. Quand je suis entrée dans l'institution, il y a quelques mois, on m'a donné un dossier, et il y avait une partie VRAS justement qui explique la position de l'institution par rapport à ça, ce à quoi on doit veiller, les ateliers. Moi je trouve que c'est un atout que ce soit noté quelque part. »

Avec les familles, l'utilisation d'une charte pourrait suggérer l'idée d'un échange autour de celle-ci et la possibilité d'y adhérer ou non. Cependant, la réalité ne permet pas de véritables échanges sur le sujet dans la mesure où, lors de l'admission de leur proche, celles-ci reçoivent énormément d'informations. Le sujet de la VRAS peut alors passer inaperçu.

« On ne va pas beaucoup plus loin dans l'accueil des nouveaux bénéficiaires. Il y a tellement de choses à gérer et on lit trente-six pages de documents à une nouvelle famille... donc ça passe un peu en stoemeling comme ça. Le fait qu'il y ait une possibilité d'être informé et qu'il y ait du passage à l'acte dans l'institution, ça passe avec le reste. »

De plus, les familles n'ont pas réellement le choix du lieu d'accueil vu le peu de places dans les institutions. L'adhésion à la charte est donc automatique.

« De toute façon vous êtes dans des situations de monopole des institutions, puisque les gens n'ont pas le choix. Ils trouvent une place chez nous (...) donc ils prennent quoi qu'il arrive. (...) Je pense que c'est vraiment important qu'on ait conscience de ça, de la situation de monopole dans laquelle on est et dans laquelle on place inévitablement les familles et les bénéficiaires. »

D'autres moyens de communication vers les familles ont été évoqués tels que des courriers, des événements de sensibilisation ou encore des articles sur la VRAS intégrés dans les éventuelles revues des institutions.

« On essaye, au niveau de la revue qui sort tous les trimestres, d'avoir vraiment un article systématiquement de nos couples, pour dire aux familles qu'on est là, on existe. »

« On les informe (les parents) que leur enfant va faire partie du groupe VARS. Il y a également des réunions d'information destinées aux parents deux fois par an où ils peuvent assister. Et ils y assistent très peu d'ailleurs, pour partager sur le contenu et de ce qu'on y fait. »

« On a envoyé un courrier tous les six mois en disant quels thèmes ont été abordés. Parce que les parents sont demandeurs et qu'ils savent les thèmes abordés parce qu'il y a des retours en famille. »

6. LA VRAS ET LES FAMILLES

Les participants estiment que la collaboration avec les familles est importante notamment pour répondre aux besoins des bénéficiaires. Dans certains cas, les proches peuvent être un frein aux actions menées par les professionnels.

« On doit travailler avec les familles puisqu'ils sont quand même derrière. Et si eux ne sont pas partants, de toute façon ça ne fonctionne pas... »

« Ce qui est compliqué, c'est que c'est eux qui sont les tuteurs. Ils bloquent l'argent, donc il ne bénéficie pas de cette somme-là, c'est un sacré budget (assistance sexuelle), donc il doit faire des économies et c'est très compliqué. »

Aborder la VRAS avec les familles sous l'angle de la prévention est généralement mieux accepté.

« Les animations EVRAS permettent de sensibiliser les familles en cas d'abus. Ça, les familles, ça les intéresse qu'on leur donne des outils pour pouvoir s'affirmer, pouvoir dire non, ça peut être une porte d'entrée. »

Sur des sujets comme les relations amoureuses, les institutions restent discrètes et communiquent très peu d'informations dans un souci de respect de l'intimité du bénéficiaire.

« Par rapport à la famille, ceux qui avaient une demande très claire d'avoir des rapports sexuels dans leur chambre, on n'a pas demandé leur accord, on ne leur en a même pas parlé. On a juste distillé parce qu'on a estimé qu'ils étaient adultes... »

« Des fois, les familles nous disaient 'Comment ça se passe dans la chambre ?' et on répond 'ça se passe ...' Ça les ennuie, et puis petit à petit ils ont accepté. Maintenant, ce qu'il y a, c'est que la bénéficiaire rentre en famille et elle dit un tout petit peu. Donc les parents peuvent discuter avec leur fille, avec leur enfant, ... Nous, on a estimé que c'est leur vie privée. »

7. LES DEMANDES

Au fil du temps, une évolution dans l'approche du handicap et/ou des modifications du public accueilli (mixité, population plus jeune) ont engendré une plus grande ouverture de certains services par rapport à la VRAS, y compris dans les centres de jour.

« Nous, vu qu'on accueille que des hommes... pendant des années il n'y avait pas de prise de conscience par rapport à ça. Maintenant la population rajeunit, il y a vraiment une demande. »

« Je pense qu'à ce niveau-là, on évolue dans le secteur pour s'ouvrir un peu sur tous les besoins de la personne. Et puis je pense aussi (...) au niveau des services résidentiels, on est de plus en plus dans l'humanité, dans la personne, le respect de la personne, de son intimité. De plus en plus, on fait vraiment attention à ça dans les institutions, alors qu'avant c'était pas du tout dans l'ordre des choses. Prise de conscience que la personne est une personne, elle doit être respectée, dans son intimité, dans ses valeurs, dans ses besoins. Il y a une ouverture à ce niveau-là très présente ... »

- Les demandes des bénéficiaires

Les bénéficiaires s'expriment de plus en plus clairement sur le sujet. Les besoins formulés dépendent du contexte et de l'âge de la personne.

« De plus en plus à la demande des parents, à la demande des jeunes aussi, on constate que les personnes ont envie. Les enfants, les adolescents ont une vie affective (...) nous organisons des loisirs donc inévitablement les jeunes se rencontrent... »

« ...c'est lui qui vient vers nous et nous dit 'j'ai envie de voir une prostituée'. »

L'un des participants relève la difficulté pour les résidents d'exprimer leurs choix. Ces derniers sont habitués à la routine imposée par la vie en institution et à se conformer à ce qu'on attend d'eux.

« C'est vrai qu'au début, notamment avec les personnes qui ont un handicap un peu plus lourd, ils comprennent difficilement cette nuance de 'je peux dire mon avis' et pas nécessairement ce que l'autre a envie d'entendre. C'est vrai que c'est quelque chose de délicat mais qui se construit aussi en fonction de la confiance du groupe. »

Les institutions ont de plus en plus envie de respecter le libre choix mais, en pratique, c'est compliqué en raison des contraintes de la vie en communauté et des réalités liées aux infrastructures. Aussi, pouvoir faire des choix demande un apprentissage et peut être angoissant pour certains. Ceci est d'autant plus marqué lorsque les personnes ont un lourd passé en institution.

« Chez nous, le choix est de toute façon favorisé. Mais il faut rester réaliste, ils (les résidents) dépendent de la collectivité. Par exemple, le choix du lit chez nous pour l'instant (...), en intramuros, on ne peut pas imaginer avoir un lit double dans une chambre parce que l'infrastructure ne le permet pas. »

« Donc, on vous laisse le choix de pouvoir avoir des envies mais ça ne se fait pas devant tout le monde... Ah ! Mince ! Donc, à la grande salle où tout le monde se réunit et regarde la télé, on ne peut pas évidemment puisque vous êtes en groupe. »

- Les demandes des professionnels

Les professionnels sont en demande d'une prise en compte de la VRAS car ils souhaitent respecter et soutenir les besoins de leurs bénéficiaires.

« On répond toujours à la demande de la personne. Donc, euh, voilà. On est ouvert à sa demande. On va rechercher pour pouvoir répondre au besoin. »

Les participants évoquent l'influence du positionnement de la direction dans la prise en compte de la VRAS des bénéficiaires.

« La direction nous dit souvent 'il n'y a pas de demande'. Oui mais si on n'entend pas la demande, c'est sûr qu'il n'y en a pas. On fait tout pour qu'il n'y ait pas d'espace pour qu'il y ait des demandes. Ça facilite au niveau des directions. »

« Nous il y a eu un changement de direction, les demandes sont entendues. Mais je me souviens, il y a dix ans, on était allé voir une prostituée (...) mais la direction a freiné au dernier moment. »

Certaines institutions tentent de répondre à un maximum de demandes. Celles-ci peuvent être discutées longuement en équipe. Les actions menées sont larges afin de répondre à des besoins très variables d'une situation à l'autre.

Néanmoins, les participants évoquent aussi le manque de considération des besoins de personnes ayant un accès plus limité au langage. Les professionnels peuvent parfois ne pas entendre la demande par facilité ou encore se retrancher derrière la loi.

« On a parlé des besoins qui étaient exprimés mais on n'a pas parlé des besoins qui n'étaient pas exprimés. Donc, des gens qui ne savent pas parler. (...) On sait, on remarque, nous éducateurs, qu'il y a des choses qui se passent sur le terrain mais on ne va pas en parler (...) on ne va pas mettre un problème là où il n'y en a pas. »

- **Les demandes des familles**

Les familles n'ont pas été interrogées dans le cadre de cette analyse. Néanmoins, les professionnels relèvent deux positionnements. D'une part, celui des parents en demande et, d'autre part, celui de parents qui sont plus réfractaires à la prise en compte des besoins liés à la VRAS.

« Il faut être attentif (...) aux familles parce que si les familles ne sont pas preneuses c'est par là qu'on pourrait avoir des ennuis. »

« Et puis, il fallait qu'on avance avec les familles, jusqu'à ce qu'on ait senti que c'était bon. Mais on ne leur demandait pas leur accord, mais il fallait qu'on sente qu'ils soient preneurs un minimum parce qu'on ne voulait pas qu'il y ait des complications. »

8. LA GESTION DU CHANGEMENT

Souvent, les besoins et comportements des bénéficiaires ont amené les professionnels à s'interroger et à s'adapter.

« Quand on a débuté la réflexion, il y avait un interdit, un peu historique (...). Intellectuellement, on s'est dit : il faut qu'on commence à réfléchir. (...) ce sont les bénéficiaires qui nous ont obligés à bouger aussi vite et aussi loin (...) mais qu'est-ce que ça va engendrer ? »

Certains professionnels mettent beaucoup de freins au changement notamment parce que cela engendre plus de travail et de situations nouvelles à gérer. En effet, ils pensent que lever un interdit risque de créer des situations ingérables, des débordements.

« (...) il y a eu beaucoup de demandes (...) on a autorisé quelque chose, (...) ça a explosé. Alors, ça a demandé énormément d'énergie, de travail pour arriver à les réorienter sans être cadenassant (...). On a des nouvelles demandes... Maintenant, ça se gère. (...) Des situations qui nous auraient semblées extrêmement compliquées à gérer avant (...) nous paraissent normales. (..) On sait où appeler, où regarder, en interne (...). »

À contrario, certains professionnels mettent en évidence les caractéristiques des jeunes résidents qui semblent plus autonomes qu'avant et viennent bousculer la dynamique de la structure.

Ils peuvent se retrouver malgré tout confrontés aux limites organisationnelles.

« Le dernier résident, qui a 21 ans et qui vient d'arriver, il change à lui seul toute la dynamique du petit groupe de 14. Parce que (...) 'les douches c'est à 16h', il vient près de moi et me dit : 'Je ne vais pas prendre une douche maintenant. Je vais aller faire un tour (...) et revenir. Je vais puer la trans et je vais la prendre après' Les éducateurs ont dit : 'Oui, en fait, il a raison'. Rien qu'à lui tout seul, (...) il a fait réfléchir les éducateurs sur cette idée que les éducateurs aussi sont dans cette structure de la journée. »

Pour que des changements s'effectuent, les différents niveaux de l'institution, y compris la direction, doivent se sentir prêts.

Dans certaines institutions, le changement est facilité par l'ouverture d'esprit des familles vis-à-vis de la VRAS ainsi que par le soutien du réseau de professionnels.

« Dernièrement, on a accueilli pas mal de jeunes qui sortent de l'école spéciale. On voit que les parents qui arrivent ont déjà eu une sensibilisation EVRAS, par rapport à ceux qu'on accueillait il y a 10 ans. (...) ça évolue, les parents sont déjà ouverts à l'EVRAS, du moins une bonne partie. »

9. LES PERSONNES RESSOURCES AU SEIN DE L'INSTITUTION

- Le groupe de référence VRAS

De nombreuses institutions ont mis en place un groupe de référence VRAS.

« On a un pôle de 9 animateurs VARS. Et puis, comme on s'est rendu compte qu'on était un peu dispatché par rapport aux 120 membres du personnel, on s'est dit qu'il fallait se relier. »

La composition de ce groupe est quelquefois réduite à une seule personne, comme par exemple la psychologue ou la sexologue. Mais il existe parfois des cellules de réflexion multidisciplinaires.

« Depuis 1 an, 1 an et demi, on a aussi engagé une personne qui est sexologue et qui, du fait de sa formation, peut apporter un plus dans l'accompagnement. »

« C'est la psychologue qui travaille chez nous qui a des contacts avec le planning familial. Du coup, elle fait un peu relais entre tout ça. »

« On a décidé de créer un groupe de réflexion entre tous les professionnels de tous les services pour aussi, au niveau transversal, pouvoir partager les compétences des uns et des autres. »

Les membres de ce groupe ont été sensibilisés voire formés spécifiquement à la VRAS.

« On a proposé à toute l'équipe même si toute l'équipe n'aurait pas pu venir d'un coup. Mais voilà je pense qu'on est tous sensibilisés à ça. On va tous dans le même sens, et répondre aux besoins. (...) Certains d'entre nous ont suivi des formations. »

Ce groupe peut revêtir diverses fonctions : trouver des pistes de réponses aux demandes des bénéficiaires, former et sensibiliser les différents professionnels, organiser des animations ou ateliers, etc.

« C'est les formateurs VARS qui font avec leurs superviseurs extérieurs des formations à tout le personnel et ça va du chauffeur à la femme de ménage, au service technique. Et donc il y a deux journées par an de sensibilisation à la VARS au sein de notre structure pour l'ensemble du personnel et tout personnel confondu. »

Un des risques de ce type de groupe est de déresponsabiliser le personnel qui n'en fait pas partie. Certains expriment également un manque d'implication d'autres membres de l'équipe dans la VRAS. Dans plusieurs institutions, une ou plusieurs personnes sont désignées « personnes ressources VRAS ». Les collègues renvoient alors les bénéficiaires vers elles.

« Je suis la psychologue de l'institution. C'est ainsi qu'on a défini mon rôle. Je sais que ce n'est pas comme ça dans toutes les institutions ... comme si j'étais une psychologue indépendante qui venait faire des entretiens. Et donc c'est vrai que souvent ils envoient vers moi, quand ils ont des questions d'information. C'est en individuel souvent que ça se passe ou en suivi de couple quand il y a des difficultés. Et c'est vrai que souvent c'est moi ou l'autre membre du groupe VAS qui prend en charge. Mais il y a toujours cette idée que les éducateurs se déchargent de tout ça (...). »

« (...) et dès que les résidents avaient un souci VARS, les référents disaient : parlez-en aux animateurs VARS. »

- La formation et la sensibilisation du personnel

Certaines institutions ont pris le temps de sensibiliser voire de former très largement leur personnel (y compris chauffeurs et personnel d'entretien). D'autres ont formé uniquement l'équipe éducative.

Cette sensibilisation du personnel est réalisée, soit en intra-muros par le groupe VRAS de l'institution ou par des formateurs extérieurs, soit en extra-muros.

« Chez nous, on va faire venir une formatrice, Anne Dasnoy, qui va venir en janvier prochain pour former au moins deux éducateurs dans chaque service, plus psy et voilà. Comme ça, il y a aura au moins un éducateur référent dans chaque service. »

Présentation Powerpoint, affiches, jeux de société, retours de formation, animations ... sont autant de ressources utilisées pour la formation en interne.

« On a une équipe de psychologues qui a monté un power point qu'elles ont présenté à toutes les équipes éducatives pour un petit peu sensibiliser tout le monde ... en fonction de chacun, on avait des personnes plus résistantes et d'autres plus ouvertes. Ici, elles ont fait ça pour une prise de conscience et pour voir dans notre quotidien ce qu'on peut faire et ne pas faire. C'est un PowerPoint qu'on peut utiliser avec certains de nos résidents. C'est un outil de travail pour les équipes éducatives. »

Une professionnelle souligne qu'il est important de pérenniser la formation du personnel. Aussi, certaines institutions sont vigilantes à former des professionnels dans chaque service ou à poursuivre les échanges autour des pratiques

« Je me dis qu'il faut être attentif car cette formation doit, pour moi, rester permanente. Et on va peut-être la réactiver parce que je me dis : tiens, on est peut-être en train tout doucement de tomber dans la routine. »

« Et donc on a des partenariats avec les centres de planning familial. Donc, c'est aussi pour ça qu'on participe à des journées comme celles-ci... je pense que c'est important qu'on puisse partager nos pratiques et discuter, réfléchir tous ensemble sur le sujet ... je pense, qu'au quotidien, on vit plus ou moins les mêmes choses et parfois c'est pas toujours évident de trouver comment bien réagir. »

10. LES ACTIONS MENEES AVEC LES BENEFICIAIRES

- Les différents types d'actions

Les participants évoquent différentes manières d'accompagner les bénéficiaires dans leur vie affective, relationnelle et sexuelle : en individuel, en couple ou en collectif.

« C'est en individuel souvent que ça se passe ou en suivi de couple quand il y a des difficultés. »

« On a créé un groupe qui s'appelle EVRAS, qui met aussi la vie relationnelle en évidence. »

Les accompagnements individuels et en couple ont été très peu abordés par les participants.

Néanmoins, certains services proposent un suivi des couples. Ce dernier peut se faire sous forme d'entretiens pour travailler la communication, par exemple. Pour d'autres services, une réflexion est menée afin de permettre aux couples d'exister (sortir, aller boire un verre, se retrouver à deux dans la chambre).

En collectif, plusieurs actions peuvent être menées : animation/atelier, groupe de parole, formation, journée thématique, sensibilisation quotidienne.

Le type d'action varie selon différents critères : suivant qu'il s'agisse d'une demande collective ou individuelle ; selon le niveau de handicap et le niveau de compréhension ; selon l'objectif ou encore selon la marge de manœuvre organisationnelle.

« Une fois par mois avec des groupes de 10 personnes. Donc 2 animateurs et une dizaine de bénéficiaires. Et alors on essaie de mettre en fonction des niveaux de compréhension. »

« C'est eux qui viennent avec un thème. Donc, ils choisissent le thème le mois précédent pour qu'on ait le temps de préparer avec eux une petite base d'animation. Et puis on part de leur discussion et on rebondit. »

- **Les animations**

Les objectifs des animations n'ont pas été explicités par les participants durant le focus groupe. Cependant, les termes de prévention, de sensibilisation et d'information ont été utilisés pour qualifier certains aspects des animations.

Les modalités

Les animations sont réalisées par des professionnels en interne (éducateur, assistant social, psychologue, sexologue) ou par des services extérieurs. Dans ce second cas, seuls les centres de planning familial ont été cités par les participants. Les animations sont menées au sein même de l'institution ou à l'extérieur.

La présence et/ou la participation de membres de l'équipe aux animations dispensées par les centres de planning, aide à l'accompagnement de la VRAS au quotidien, favorise la compréhension des bénéficiaires par des reformulations adaptées et simplifie la logistique. À contrario, l'absence des membres de l'équipe offre une plus grande liberté de parole et le respect de l'intimité du bénéficiaire.

« Oui, on est là aussi pour pouvoir peut-être, traduire et pour pouvoir accompagner. Voilà... on est collègues, on sait comment... faire en sorte qu'on comprenne... pour voir (...) où il a l'air de ne pas comprendre. C'est le planning qui anime. »

« On était dans la logistique au final. Pas dans le groupe... on les laisse dans l'intimité. »

« J'aimerais revenir sur le fait qu'être présent, cela amène peut-être un tabou. »

Le rythme et la fréquence des animations sont très variables. Certaines institutions organisent des groupes qui se rencontrent régulièrement pendant une période déterminée. D'autres organisent une seule séance avec le centre de planning. Ou encore, plusieurs groupes évoluent en parallèle en sein d'un même service.

Au-delà des animations, certains établissements ont choisi d'intégrer la VRAS dans la vie quotidienne de l'institution.

« Et puis on a tout un travail qui a été fait avec les bénéficiaires, mais pas des ateliers de discussion, de réflexion, ça on n'a pas voulu mettre en place. (...) C'est un choix qui a été fait. (...) ça rentre plus dans la vie de l'institution, on fait par exemple un après-midi Saint-Valentin, avec de la musique, des petits jeux et tout ça. »

La constitution des groupes VRAS n'a pas été détaillée et semble différente d'une institution à l'autre. Dans certains services, les animateurs VRAS font appel aux éducateurs référents pour questionner leurs bénéficiaires. Dans d'autres services, les animateurs constituent eux-mêmes les groupes.

Les participants disent ressentir certaines difficultés avec des groupes ayant une déficience intellectuelle plus importante. Il est difficile pour eux d'évaluer l'impact de leurs animations. Effectivement, l'animateur doit s'adapter au groupe et à son rythme.

« On a eu une supervision. On n'était pas bien parce qu'on se disait : 'On a l'impression qu'on n'est pas productif dans nos animations. On ne sait pas s'ils percutent. Il n'y a pas grand-chose qui sort. (...) ' Et en fait, elle (la superviseuse) nous a dit : 'Mais mettez-vous au rythme des bénéficiaires.' »

Plusieurs participants évoquent également la difficulté de travailler au sein du même groupe avec différents types de handicap et avec des niveaux de compréhension différents (polyhandicap, handicap mental, autisme, ...). Dans certains cas, l'individuel semble plus adéquat.

Les thèmes

Les thèmes abordés lors des séances collectives peuvent être amenés par les bénéficiaires eux-mêmes, ce qui rend les échanges plus riches. Les animateurs VRAS peuvent aussi proposer des thèmes en fonction des demandes et des besoins des bénéficiaires. Il arrive également qu'ils soient prédéfinis par le service extérieur qui vient donner l'animation.

Dans certains cas, les animateurs suivent la structure du programme « Des femmes et des hommes », seul outil cité. Un participant a également évoqué que lorsqu'il y a une situation critique au sein de l'institution, cela peut influencer le thème de la séance suivante.

« Il y a un groupe qui existe qui se réunit tous les x temps pour discuter de thématiques (vie affective et sexuelle) et les bénéficiaires arrivent aussi avec des demandes pour les thèmes de la séance suivante. »

« On demande à l'avance de pouvoir se voir (avec le centre de planning). C'est peut-être 2 ou 3 fois par an pour échanger, faire un feedback des animations précédentes, avoir une idée des thèmes qui vont être abordés. On a une idée générale en fait. On a essayé pendant un moment, enfin, on était informé à l'avance du prochain thème mais ça ne se fait plus (...). Et donc on découvre souvent en même temps que les bénéficiaires. »

Les principaux thèmes développés sont :

- L'intimité
- Le plaisir
- Les choix
- La frustration
- Les émotions
- La différenciation sexuelle
- La prévention des abus (apprendre à dire non)
- L'isolement, la solitude (comment faire pour rencontrer quelqu'un ?)
- Les médias (Internet)
- La parentalité
- La liberté de parole.

Un professionnel évoque l'impact positif, à long terme, de certains thèmes sur la qualité de vie des bénéficiaires, à savoir la liberté de parole, le libre choix, le consentement, la prévention des abus, la protection de l'image, l'expression des émotions.

« Maintenant, dans les groupes d'animation, ils savent qu'ils peuvent amener plus ce qu'ils ont envie de dire. »

« Ça me fait penser à la prévention des abus. C'est vrai que c'est plus les plannings familiaux. Mais, moi, ce qui m'intéresse dans la démarche vie affective sur le long terme, c'est d'être dans la prévention, qu'il y ait ces lieux, apprendre à dire non. »

Les ressources matérielles

Plusieurs participants utilisent l'outil « Des femmes et des hommes » comme programme pour construire leurs animations. Pour correspondre davantage à leurs publics, ils agrémentent leurs animations d'autres outils qu'ils créent ou qu'ils adaptent tels que des livres, des dessins, des images, des musiques ou des petits jeux.

« Ici on vient de faire une journée où on a pris 'Des femmes et des hommes'. On a fait des ateliers. Chaque éducateur prenait des outils différents. On a pris des livres, des dessins, pour de nouveau amener ce thème-là. (...) Les outils sont utilisés lors des animations collectives mais aussi lors d'entretiens en individuel. »

Néanmoins les participants ont régulièrement évoqué un manque d'outils adaptés aux personnes à besoins spécifiques (polyhandicapées, autistes, ...) ou des outils inadaptés (démodés, peu parlants).

« Oui, parce que les photos peuvent faire peur à certains. (...) J'essaye les recherches Google parce que les pictogrammes de base (...) ne parlent pas ou alors ils sont vieillots. Surtout sur le thème de la masturbation. »

*Les animations
pour favoriser les
rencontres*

Les institutions ont mis en place de nombreuses actions pour répondre aux besoins relationnels des bénéficiaires : rencontres entre institutions, ateliers créatifs, visites du salon Envie d'amour, sorties dans des discothèques et des karaokés, intégration dans des groupes existants tels que des clubs de sport, les 3X20, ...

Par contre, toutes ces actions ont leurs limites. La situation géographique des institutions ne facilite généralement pas les déplacements. Il est difficile pour les professionnels de se mobiliser en soirée et les week-ends. Le manque d'offre d'activités dans la région augmente la difficulté à créer des relations mais aussi à les maintenir.

« Si on veut permettre aux bénéficiaires de se rencontrer, on a toujours des kilomètres à faire. »

« Nous, ici, ce qu'on va faire, ça va justement être l'après-midi car en soirée, on a du mal. »

Selon les participants, vivre en vase clos fait que, souvent, la personne choisit un partenaire par défaut dans l'institution.

« Et l'homosexualité aussi. (...) Plutôt que rien, je choisis de prendre un homme parce que ... On est dans la même chambre. Il ne dit pas non donc c'est bon. »

11. LA COLLABORATION AVEC DES STRUCTURES EXTERNNES

Certaines institutions font appel à des services extérieurs tant pour enrichir leurs connaissances que pour obtenir un soutien de professionnels d'autres institutions ayant les mêmes difficultés, des réseaux de psychologues, l'université et différents groupes de réflexion, une formatrice indépendante, les plannings. Ils citent également d'autres services existants, tels que le Centre de Ressources Handicaps et Sexualités et le Centre Local de Promotion de la Santé en province de Luxembourg.

Malgré tout, les professionnels estiment qu'il n'y a pas encore assez de lieux pour échanger.

« Chaque institution a des initiatives personnelles très ponctuelles. Il y a des demandes plus générales. Tout le monde a des apports, tout le monde a des idées, et tout le monde a envie. Ce qui manque, c'est un moment, un lieu, un lieu physique, un lieu temporel, où on peut, nous, entre professionnels se rencontrer et voir ce qu'on peut organiser. »

Dans certains cas, pour les aider à accompagner les bénéficiaires, les structures font appel à d'autres services de santé mentale, d'intégration, des centres de planning familial, l'asbl Aditi, à des psychologues et sexologues extérieurs à l'institution.

*« On a un projet avec Aditi aussi... pour répondre aux besoins individuels. »
« On fait vraiment appel à des personnes ressources extérieures comme sexologue, psychologue, planning familial. On va essayer de trouver des spécialistes. »*

12. LES PROBLÉMATIQUES
SPÉCIFIQUES EN
INSTITUTION
(LISTE NON EXHAUSTIVE)

L'intimité

Il apparaît que les personnes en situation de handicap disposent de très peu de possibilités d'apprendre la notion d'intimité. En effet, pour certains, depuis l'enfance, une tierce personne est toujours présente dans cette sphère.

« L'intimité, il y en a beaucoup qui ne savent même pas réellement ce que c'est. Parce que, depuis qu'ils sont tout petits, c'est papa, maman qui sont là pour la douche. Après, c'est un éducateur qui est là. Moi, je me souviens d'avoir commencé il y a 25 ans. Ils se déshabillaient tous. Bon, heureusement, il y avait encore un couloir femme et un couloir homme. Mais, voilà ! Je me souviens des résidents qui venaient à poil devant moi pour que je les rase. Mais je me dis mais où elle est ton intimité ? Voilà ! Et donc c'est justement leur apprendre ce que c'est l'intimité puisqu'ils ne la connaissent pas pour la plupart. »

Si l'intimité est une notion enseignée aux bénéficiaires, le personnel doit être cohérent et veiller à la respecter.

Il y a peu de lieux propices à l'intimité au sein des établissements. Plusieurs institutions possèdent encore principalement des chambres doubles et des salles de bain communes, incitant les résidents à trouver des lieux de fortune pour vivre des moments d'intimité seul ou à deux (ex : toilettes, salle collective vide).

Les professionnels tentent de pallier à ce manque en bricolant des solutions et en développant des stratégies (rideaux qui séparent les lits et les douches, pictogrammes sur les portes, moments aménagés). À cet égard, certains participants évoquent la création d'une éventuelle love room. Cependant, mettre en place ce genre d'espace revient d'une certaine manière à organiser et à planifier la sexualité. Les professionnels préféreraient pourtant ne pas s'immiscer dans la vie sexuelle des bénéficiaires.

« Mais donc voilà, les personnes qui sont tout le temps en chambre commune, elles n'ont accès à aucune forme de sexualité et même au niveau de l'intimité. »

« Par rapport à cette pièce vide, on en a parlé en réunion d'équipe. (...) On est arrivé à un certain compromis de pouvoir mettre (...) un pictogramme sur la porte 'occupé' ou 'libre' mais tout en veillant à ne pas encourager à ... »

« (...) Sous la douche, pouvoir leur laisser un moment et frapper. Parce qu'on avait tendance à rentrer. Ça paraît simple mais c'est la base. Et ne plus forcément rapporter dans le cahier de communication : ' Il s'est masturbé sous la douche'. (...) tout le monde n'a pas besoin de le savoir. »

« (...) J'ai l'impression que la première réaction de l'équipe (...) c'est mettre les limites... de dire 'pas en public', mais qu'est-ce qu'on leur propose à côté de ça et sans s'immiscer de trop, ... le juste milieu est difficile à trouver. »

Aux problèmes d'infrastructures s'ajoute parfois le souci du soutien familial, souvent nécessaire. Il y a une difficulté supplémentaire lorsqu'il s'agit de couples dont l'un des deux ne réside pas dans l'institution.

« Les familles ne sont pas encore prêtes. Il y a certaines familles qui bloquent. »

« Le plus compliqué c'est le centre de jour. Parce qu'au centre de jour, on est beaucoup plus coincé, en tous cas pour ceux qui veulent une vie relationnelle et parfois sexuelle. Et là, on dépend vraiment des parents. »

Les questions d'intimité et de confidentialité sont clairement liées. Des professionnels avancent l'idée que tout ne doit pas être relaté, partagé entre tous les membres de l'équipe. Malgré des divergences de points de vue au sein des équipes, certaines mènent une réflexion à ce propos.

« (...) dans la salle de bain, quand les éducateurs arrivent et qu'ils mettent deux personnes dans la même salle de bain pour les laver pour aller plus vite, tout ce qu'on fait en animation VARS ne sert strictement à rien (...). »

« Même nous, en tant qu'éducateur, on ne respecte pas leur intimité. (...) Pourquoi est-ce que tous les éducateurs devraient être mis au courant ? On a aussi une politique de « on veut tout savoir parce qu'on travaille là » mais c'est nous les premiers responsables aussi du manque d'intimité. »

*L'accompagnement
sexuel*

Plusieurs institutions relatent avoir déjà eu recours à un accompagnement sexuel ou à la prostitution. La rencontre se déroule au sein même de l'institution ou à l'extérieur.

Le coût, la mobilité, le manque de clarté du cadre législatif, la famille et la structure institutionnelle sont des freins évoqués par les participants.

À cela s'ajoutent le positionnement de l'éducateur qui n'est pas toujours à l'aise avec la démarche et le manque de couverture géographique de l'asbl Aditi.

« On est beaucoup trop loin donc ça monte en frais parce qu'il y a des frais de trajet en plus des fameux 100 euros de l'heure. Il n'y a aucun de nos résidents qui a les moyens. »

L'une des institutions avait créé un partenariat avec un médecin généraliste qui analysait la demande réelle du bénéficiaire et l'accompagnait chez des travailleurs du sexe si nécessaire.

L'accompagnement sexuel ne répond qu'à une partie des besoins, cela ne remplace pas une relation amoureuse.

« La personne a redemandé mais pas uniquement pour avoir des rapports sexuels (...). La personne veut une relation amoureuse. Et Aditi c'est vraiment le rapport sexuel. »

« Chez nous, la personne veut avoir une relation sexuelle et pas une relation à long terme avec la personne. Ce qu'il veut, c'est vraiment l'acte sexuel. Donc, j'ai écouté attentivement toutes les démarches. Mais là, on a été un peu bloqué parce qu'on n'a pas de chambre individuelle. »

Les nouvelles technologies

Comme les institutions sont des lieux peu propices à de nouvelles rencontres, certains bénéficiaires ont recours aux réseaux sociaux. Les professionnels éprouvent des difficultés à accompagner l'utilisation de ces réseaux.

Malgré les messages de prévention des professionnels, il arrive que les utilisateurs se mettent en danger et soient victimes d'abus et d'arnaques.

De manière plus générale, les nouvelles technologies (GSM, tablette, ordinateur) questionnent tout autant. Les professionnels tentent de sensibiliser aux risques encourus et d'encadrer l'utilisation de ces médias, mais concernant le GSM, c'est utopique. Les professionnels n'ont aucun regard possible sur cela, même dans un but préventif.

Précisons toutefois que ce sujet n'a que très peu été discuté au sein des groupes focalisés.

« On a deux, trois jeunes qui ont des Gsm. (...) On n'a aucun contrôle. On ne peut pas demander de donner le Gsm pour aller vérifier. Il y a des personnes qui se sont fait agresser, abuser, enfin au niveau financier, énormément, qui vont mettre des photos d'elles assez dénudées sur Internet. (...) C'est tout un travail de sensibilisation. Et c'est vrai comme tu dis qu'ils sont vraiment très seuls. C'est très difficile de rencontrer des personnes donc ils vont vers des sites de rencontres. »

CONSTATS ET PISTES

Les constats et besoins suivants ont été exprimés par les participants ou perçus à l'issue de l'analyse du contenu. Notre intention est de mettre en lumière les nombreux sujets à soutenir et/ou renforcer pour assurer l'implémentation de la VRAS en institution. Nous nous sommes également penchés

sur les pratiques existantes qui vont dans ce sens ou sur des pistes à explorer pour aller plus loin.

1. LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES DES PROFESSIONNELS

- Les outils

Les participants relèvent la nécessité d'avoir des outils d'animation adaptés à des personnes à besoins spécifiques (déficience intellectuelle importante, polyhandicap, autisme, etc.) ainsi que de connaître des services pouvant s'adresser à ce type de public. Ils pointent également le besoin de disposer d'outils permettant aux bénéficiaires qui n'ont pas accès à la parole d'exprimer leurs besoins et de poser des choix dans le domaine de la VRAS, mais également dans la vie quotidienne en institution.

Des outils complètement adaptés à chaque public et à chaque situation n'existent pas à ce jour. Une piste d'action pourrait être d'aider les professionnels à adapter les outils existants à leur public spécifique et de mieux les former à différentes techniques d'animation. De plus, comme de nombreux professionnels ont déjà créé et adapté des outils, nous suggérons de mettre en place des moments d'échanges entre institutions afin que chacun puisse s'inspirer des idées des autres. A ce propos, le site internet www.haxy.be propose une plateforme sur laquelle les professionnels peuvent échanger des idées d'animations et d'adaptation d'outils « faits maison ».

Au niveau des thématiques abordées, les professionnels évoquent le manque d'outils adaptés pour aborder l'usage des nouvelles technologies et des réseaux sociaux avec les bénéficiaires.

Ils sont également en demande de ressources pour évaluer l'impact de leurs animations, notamment pour garder la motivation des animateurs et continuer à trouver un sens aux animations menées.

Finalement, les professionnels aimeraient que les outils pédagogiques existants soient plus régulièrement remis à jour. A ce propos, l'outil le plus souvent cité, « Des femmes et des hommes », a été mis à jour en 2016, à l'exception des vidéos. De nombreux autres outils ont également vu le jour ces dernières années, mais ne sont pas toujours connus.

Un état des lieux des outils permettrait de référencer l'existant, pointer les manquements, mettre à disposition ceux-ci et solliciter la création d'outils adéquats. A ce propos, le Centre de Ressources Handicaps et Sexualités a constitué un premier catalogue des outils VRAS existants dans le domaine du handicap, en collaboration notamment avec les CLPS et d'autres centres de documentation. Celui-ci est régulièrement mis à jour. Il est disponible sur demande au CRHS.

- Les échanges entre professionnels

Tous les participants expriment un besoin d'échanger sur l'implémentation de la VRAS de manière plus récurrente et plus formalisée, en interne, entre institutions, ainsi qu'avec des services de référence (ex : planning, CLPS, etc.). Ces échanges devraient approfondir les repères communs et les lignes de conduites institutionnelles (questions éthiques, position à prendre par rapport à la parentalité, la contraception, contact avec la famille). Il serait également utile d'inciter les animateurs VRAS à discuter régulièrement avec leurs collègues afin de faire davantage de liens entre les animations et le vécu quotidien.

Travailler en partenariat avec les services extérieurs, co-construire les animations pour qu'elles correspondent vraiment aux besoins et à la réalité des bénéficiaires est une pratique que les professionnels souhaitent renforcer davantage.

Effectivement, il est apparu dans les échanges que travailler avec les services extérieurs est considéré comme une plus-value.

A cet égard, la création d'un réseau d'échanges de professionnels permettrait de mieux connaître les services extérieurs qui peuvent encadrer et soutenir l'implémentation de la VRAS dans l'institution.

A notre connaissance, il n'existe pas de groupes de professionnels se réunissant spécifiquement sur la thématique « VRAS et handicap » en province de Luxembourg comme c'est le cas dans d'autres provinces (voir par exemple ci-dessous le collectif « For'Hommes For Femmes »). S'appuyer sur ces expériences déjà en place apporterait les balises nécessaires à la création d'un réseau.

- Les formations

Les professionnels constatent une évolution de leurs représentations de la VRAS des personnes en situation de handicap et de leur prise en charge. Cependant, certains restent parfois démunis pour aborder la VRAS auprès des différents types de public et d'autres se déresponsabilisent de la question. Il serait utile de proposer davantage de formations aux professionnels. En effet, une formation de base commune à tous les membres du personnel et une formation continuée adaptée aux besoins spécifiques de chaque institution (tels qu'animation VRAS, particularités liées aux différents types de handicaps, etc.) augmenteraient l'implication, la cohérence dans les pratiques et la construction de repères communs.

De plus, associer les professionnels d'institutions et ceux des services extérieurs tels que les centres de planning familial constituerait une plus-value à ces formations. Parallèlement, il nous paraîtrait judicieux d'aborder davantage l'aspect VRAS en général et spécifiquement des personnes en situation de handicap dans le cursus scolaire des futurs professionnels.

Pointons aussi que la préparation d'animations et l'adaptation d'outils, les échanges entre professionnels et les formations prennent un temps considérable. Les institutions doivent en être conscientes et reconnaître ce temps comme un temps de travail.



2. LES REPONSES AUX BESOINS RELATIONNELS DES BÉNÉFICIAIRES

Les professionnels souhaitent développer des échanges entre bénéficiaires de différentes structures pour que ceux-ci élargissent leur réseau social et puissent faire de nouvelles rencontres. Ceci est valable autant pour les bénéficiaires vivant en institution que pour ceux suivis par les services d'accompagnement.

Les services ont déjà développé diverses expériences d'intégration et d'inclusion. Ces initiatives, ainsi que les échanges inter-institutions, mériteraient d'être davantage soutenus et/ou développés.

De manière générale, il est important de tenir compte de la spécificité du territoire de la province de Luxembourg, très étendu et peu desservi en offre de transport et en lieux de sorties favorisant les rencontres.

3. LES ÉCHANGES AVEC LES FAMILLES

La VRAS reste un sujet difficile à aborder avec les familles malgré certains documents de communication réalisés par les institutions. Les professionnels remarquent qu'il est plus facile d'échanger avec les familles sensibilisées à l'importance de la VRAS durant la scolarité de leur enfant. Il est donc important de pérenniser et généraliser ce travail de sensibilisation des familles dès le plus jeune âge de l'enfant.

Les professionnels relatent un besoin de disposer de nouveaux outils pour aborder la VRAS avec les familles. A ce propos, nous suggérons de les co-construire avec les familles.

Plus globalement, des différents échanges, il transparaît le besoin d'une réflexion institutionnelle à propos des relations avec les familles dans le domaine de la VRAS. Cela peut se faire via des supervisions et des réflexions en interne. Dans cette optique, il est également important d'échanger avec les familles et les bénéficiaires pour questionner leurs représentations et les impliquer dans la réflexion.

4. LES LOIS ET VALEURS INSTITUTIONNELLES

Plusieurs participants évoquent le besoin de clarifier le cadre légal et juridique relatif au statut d'administration de bien et de la personne. Cette remarque est également valable pour l'accompagnement sexuel et la prostitution. Pour pallier à ces manquements, les professionnels demandent une position institutionnelle claire.

Une piste intéressante pourrait être la réflexion d'un projet institutionnel VRAS, porté par la direction et intégré dans la vie quotidienne. En effet, les valeurs et les lignes directrices des institutions sont considérées comme soutenantes. Cependant, si ces lignes directrices existent, les professionnels ressentent un manque de cohérence entre les valeurs prônées et la manière de fonctionner sur le terrain. Pour tendre vers l'idéal précité, des balises claires devraient être validées par l'ensemble de l'équipe au sein d'espaces d'échanges (supervision, réunion d'équipe, ...) favorisant l'écoute et l'expression de chacun dans une relation de confiance. Ces espaces d'échanges permettraient de faire vivre et évoluer ces lignes directrices ainsi que de garantir la cohérence avec la pratique quotidienne (ex : mise à jour de la charte en fonction des besoins).

Réfléchir la VRAS en institution implique aussi d'aborder les questions de contraception et de parentalité. Légalement, les institutions pour adultes ne peuvent accueillir d'enfants, la pratique courante est d'inciter fortement la prise d'un contraceptif alors que la VRAS invite au respect du libre choix.

Face à ce paradoxe, les participants expriment la nécessité de réfléchir aux possibilités d'accueil des personnes en situation de handicap avec leurs enfants.

5. LES ANIMATIONS VRAS

Les animations sont citées comme réponses aux besoins des bénéficiaires en termes de VRAS. Elles ne sont cependant pas organisées selon les mêmes modalités dans toutes les institutions.

L'envie des professionnels est d'instaurer des moments réguliers et plus nombreux dédiés à des animations VRAS en collectif et avec des groupes les plus homogènes possibles. La présence d'un membre de l'équipe lors des animations collectives, dispensées par un service extérieur, est à réfléchir en amont. Les objectifs de cette présence doivent être clarifiés et définis en concertation.

En complément à ces animations collectives, les professionnels soutiennent l'importance de proposer une offre d'accompagnement individuel.

6. EN CONCLUSION

Les participants remarquent un changement de regard vis-à-vis de la VRAS des personnes en situation de handicap. Les besoins et attentes de celles-ci sont davantage entendus qu'auparavant. Il existe néanmoins des limites institutionnelles. Celles-ci sont liées aux infrastructures, au manque de personnel formé à la VRAS, au flou législatif et à la difficulté d'élaborer des lignes directrices favorisant la cohérence des pratiques. Plus de soutien politique permettrait de dépasser certaines de ces limites.

L'implémentation de la VRAS est une démarche complexe qui demande un temps considérable. Elle comprend la réflexion autour du projet institutionnel, la formation et les échanges entre professionnels, la création et l'adaptation d'outils, les relations partenariales avec d'autres services et avec les familles, ainsi que l'élaboration d'animations. Tous ces éléments seraient à réfléchir au départ des besoins réels des bénéficiaires, tenant compte de la difficulté de les faire émerger. Au-delà de cet aspect, la démarche de promotion de la santé prône la participation du public final dans toutes les décisions qui les concernent.

Beaucoup de choses sont faites dans les institutions, il ne s'agit pas forcément de réinventer mais de partager et de mutualiser les ressources. Par ailleurs, différents services existent et peuvent aider à la mise en place d'actions et de projets VRAS (voir « Ressources pour aller plus loin » en annexe).

Toutes les pistes proposées sont des leviers à la réflexion au sein des équipes et un appui pour une adaptation des offres de services du secteur.





RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

IL existe un ensemble de ressources pour soutenir la VRAS. En voici quelques-unes.

1. LES CENTRES DE
DOCUMENTATION ET
D'OUTILS PÉDAGOGIQUES



Le centre de documentation du Centre Local de Promotion de la Santé (CLPS) en province de Luxembourg.

Contact :

Rue du Luxembourg 15 bis - 6900 Marche-en-Famenne -
084/310.504 - clps.lux@skynet.be - www.clps-lux.be

Les CLPS sont des associations qui ont pour objectif le développement de la promotion de la santé à l'échelon local.

Le CLPS Lux dispose d'un centre de documentation proposant des ressources méthodologiques et pédagogiques sur tous les thèmes liés à la promotion de la santé et à la prévention. Dans ce cadre, le CLPS offre un accompagnement documentaire.

De nombreux documents (livres, outils pédagogiques, etc.) abordent le thème de la vie affective, relationnelle et sexuelle en lien avec le handicap.

<https://www.aviq.be/handicap/documentation/documentation/informations-pratiques.html>



Le centre de documentation de l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ)

Contact :

Rue de la Rivelaine 21 - 6000 Charleroi - 071/205.743 -
documentation@aviq.be

L'AViQ est l'organisme public chargé de mener à bien notamment la politique wallonne en matière d'intégration des personnes avec handicap.

L'AViQ dispose d'un centre de documentation spécialisé sur les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les enfants à besoins spécifiques et la santé physique et mentale. De nombreux documents (livres, outils pédagogiques, films documentaires, ...) abordent le thème de la vie affective, relationnelle et sexuelle en lien avec le handicap.

Possibilité de faire venir les ouvrages et outils empruntés au bureau régional de Libramont : Rue du Village 5 - 6800 Libramont - 061/228.510 - br.libramont@aviq.be



Le centre de documentation
du Centre de Ressources
Handicaps et Sexualités (CRHS)

Contact :

Rue de Tour 7 - 5000 Namur - 081/840.247 -

info@handicaps-sexualites.be - www.handicaps-sexualites.be/

Le CRHS possède un centre de documentation (situé à Namur) et met gratuitement à disposition des outils pédagogiques spécifiques à la VRAS des personnes en situation de handicap.

Leur site Internet recense toutes leurs ressources documentaires relatives à cette thématique.

De manière générale, le CRHS a pour objectif d'orienter toutes personnes demandeuses d'informations quant au handicap et à la sexualité.



La plateforme d'échange
d'outils du site internet Haxy

Contact :

081/840.247 - info@handicaps-sexualites.be -

www.handicaps-sexualites.be/

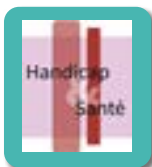
Le site Internet www.haxy.be (partie Haxy mental) de l'asbl ARAPH propose une plateforme permettant aux professionnels de partager des idées d'animations ainsi que des outils qu'ils ont créés ou adaptés dans le cadre d'animations VRAS.

De manière générale, ce site est destiné aux personnes en situation de handicap, à leur entourage et aux professionnels de la santé. Il permet également de poser des questions, en tout anonymat, à des professionnels de la santé sur le thème de la VRAS.

Les professionnels souhaitant alimenter la plateforme d'échanges peuvent contacter le Centre de Ressources Handicaps et Sexualités.

2. LES ORGANISMES DE FORMATIONS

Les organismes proposant des formations sur le thème « EVRAS et handicap » peuvent généralement intervenir dans toute la Wallonie, y compris en province de Luxembourg.



Le Centre Handicap et Santé

Contact :

Rue du Lombard 8 - 5000 Namur - 081/840.210 - h-s@araph.be
- www.handicap-et-sante.be

Le Centre Handicap et Santé (asbl ARAPH) peut répondre à des demandes de sensibilisations, formations, supervisions d'équipes et aide à la mise en place de chartes vie relationnelle, affective et sexuelle en collaboration avec les professionnels de terrain.



L'asbl Inclusion

Contact :

Avenue Albert Giraud 24 - 1030 Schaerbeek - 02/247.28.19 -
www.inclusion-asbl.be

Personne de contact : Claire Taymans - cta@inclusion-asbl.be

L'asbl Inclusion propose ponctuellement des formations sur des thèmes relatifs à la VRAS et au handicap tant auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle qu'auprès des professionnels.

Exemples de formations pour les personnes ayant une déficience intellectuelle : Parlons d'amour, le couple, bien-être et beauté, ...

Exemples de formations pour les professionnels : comment initier un groupe de parole pour des personnes déficientes intellectuelles, adolescentes et adultes ?

Inclusion est une asbl implantée en Région de Bruxelles-Capitale. Mais les formations sont données aussi bien à Bruxelles qu'en Wallonie et parfois en province de Luxembourg.



La Fédération laïque des centres de Planning Familial (FLCPF)

Contact :

Rue de la Tulipe 34 - 1050 Ixelles - 02/502.68.00

crsh@planningfamilial.net - www.planningfamilial.net

La FLCPF propose des formations sur le thème de la VRAS des personnes en situation de handicap pour les professionnels intervenant dans l'enseignement spécialisé ou dans des institutions du secteur handicap. Ils proposent également un accompagnement à la mise en place d'une cellule VRAS spécifique à l'enseignement spécialisé ou aux institutions accueillant des personnes handicapées (convention de 3 ans). Finalement, un fond documentaire spécifique sur cette thématique est disponible au CEDIF, le centre de documentation de la FLCPF, situé à Bruxelles.

Les formations ont lieu à Bruxelles mais également en Wallonie. L'accompagnement pour une cellule VRAS peut se faire pour toute école ou service situé en Wallonie ou à Bruxelles.



L'ASPH

Contact :

Rue Douffet 36 - 4020 Liège - infohandicap.liege@solidaris.be -
www.solidaris-liege.be/asph

Personne de contact : Christel Luc - 04/341.63.06

L'ASPH de Liège et le Centre de planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes de Liège organisent régulièrement des formations (à Liège et Namur) autour de leur outil pédagogique permettant d'aborder la vie relationnelle, affective et sexuelle avec des personnes présentant une déficience intellectuelle légère à modérée (cahier d'animations « Handicap & Sexualité : entre désir et réalité. A la rencontre de soi, de l'autre, de l'amitié et de l'amour »).



La Fondation SUSA

Contact :

Rue Brisselot 11 - 7000 Mons - 065/554.861 -

formation@susa.be - www.susa.be

La Fondation SUSA propose des formations sur demande. Ces formations s'adressent à tout professionnel intervenant auprès d'adolescents et/ou adultes présentant un trouble du spectre autistique. Ils proposent notamment des formations sur les thématiques suivantes : « Autisme et éducation à la vie sociale, affective et sexuelle » et « Autisme et émotions ».



L'asbl ADITI WB

Contact :

Rue Longchamp 26 - 1420 Braine-l'Alleud -

www.aditiwb.be/aditi-wb/ - info@aditiwb.be

Personne de contact : Pascale Van Ransbeeck - 0498/805.870

L'asbl Aditi WB propose plusieurs formations par an sur le thème de la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes en situation de handicap. Par exemple : Comment parler de « sexe » avec les bénéficiaires ? Ou encore : Sextoys, jouets de charme, accessoires de plaisir...

A côté de ces modules de formation fixes, il est également possible de composer une formation sur mesure.



L'AViQ

Contact :

enviedamour@aviq.be - Infos sur la page « envie d'amour » de l'AViQ

Personne de contact : Christian Nile - 0479/781.467 - christian.nile@aviq.be - Responsable des formations : Maria Muzzin - maria.muzzin@aviq.be

L'AViQ propose de temps en temps des formations sur la VRAS. A côté de ces modules de formation fixes, les institutions et services peuvent également rentrer une demande de formation sur site dans le cadre du pôle 2. Dans ce cadre, ils définissent eux-mêmes les modalités de la formation (les formateurs, les dates, la fréquence, les participants, etc.). Cette formation peut porter sur le thème de la VRAS. Mais il faut toutefois que la VRAS fasse partie des priorités qu'ils ont définies dans leur plan de formation. Le catalogue général des formations est envoyé dans les différents services de l'AViQ.



L'asbl Bataclan

Contact :

Avenue Général Bernheim 31 - 1040 Bruxelles - 02/646.30.13 -
www.bataclan.be

Personne de contact : Catherine Van Miegroet

L'asbl Bataclan a pour objet de promouvoir la prise d'autonomie et l'intégration des personnes en situation de handicap.

Leur service d'éducation permanente organise des formations, des animations de groupes, des débats (« Tout se discute »), destinés à des adultes en situation de handicap (handicap mental léger / modéré).

Plusieurs thématiques peuvent être abordées dont la vie affective, relationnelle et sexuelle. Ils ont déjà organisé des débats sur la « Transsexualité » ou « Draguer, harceler, quelle est la limite ? », un atelier « Parentalité des personnes en situation de handicap », des formations « Sensibilisation à l'hygiène » et « Les problématiques des réseaux sociaux ».

Le Service d'Éducation permanente est agréé et subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les activités peuvent se faire dans toute la Wallonie.



L'asbl Média Animation

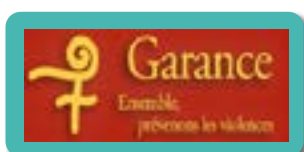
Contact :

Rue de la Fusée 62 (4e étage) - 1130 Bruxelles - 02/256.72.33
- info@media-animation.be - handicap@media-animation.be -
<https://media-animation.be/>

Média Animation est reconnu comme Centre de Ressources en éducation aux médias et multimédia pour les acteurs de l'enseignement, du monde associatif et culturel ainsi que le grand public.

Ils ont déjà réalisé certaines animations d'éducation aux médias (notamment d'appropriation critique des nouvelles technologies) à destination de personnes ayant une déficience intellectuelle. De même que des formations « TIC et handicap » pour les professionnels.

Leur action porte sur l'ensemble de la Communauté française. Ils peuvent donc intervenir en province de Luxembourg. Média-Animation a des antennes à Namur, Tournai, Liège et Bruxelles.



L'asbl Garance

Contact :

Rue Royale 55 - 1000 Bruxelles – 02/216.61.16 -

info@garance.be - <http://www.garance.be/>

Garance est une asbl qui lutte contre les violences liées au genre. Elle propose diverses interventions et notamment des formations qui permettent de prévenir les situations de violence et d'y répondre de façon plus adaptée. Certaines formations s'adressent spécifiquement aux femmes ayant une déficience intellectuelle. D'autres aux professionnels.

Exemple de formations :

- Non, c'est non ! Ateliers de sécurité par et pour les femmes vivant avec un handicap intellectuel (pour dire non aux abus sexuels ou à toute violence)
- Système de drapeaux (outil pour détecter si le comportement sexuel d'un jeune est acceptable ou non et permet de recadrer de façon professionnelle)

L'asbl est située à Bruxelles mais les formations se donnent dans plusieurs lieux en Wallonie. Plusieurs personnes ayant été formées forment maintenant à leur tour des pairs.



L'Association Paritaire pour
l'Emploi et la Formation
(APEF asbl)

Contact :

Square Saintelette 13-15 - 1000 Bruxelles - 02/227.69.01 -
formation@apefasbl.org

Inscriptions en ligne sur le site internet www.apefasbl.org,
onglet « Formapef ».

Dans son catalogue de formations, l'APEF asbl propose régulièrement des formations sur le thème de la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes en situation de handicap.

Par exemple :

- « Accompagnement à la vie relationnelle, affective et sexuelle des personnes avec une déficience intellectuelle »
- « Sexualité et handicap : se préparer à l'EVRAS auprès des personnes présentant une déficience intellectuelle »
- « Accompagner, sensibiliser un public-cible face à des questions touchant à la sexualité »

Ces formations sont accessibles aux travailleurs du non-marchand, salariés des organismes relevant des sous-Commissions paritaires 319.02, 327.02, 329.02 et 329.03, 332.

Aucune intervention financière n'est demandée aux participants. Ces formations ont lieu en Wallonie et à Bruxelles.



Le Centre de Ressources Handicaps et Sexualités

Contact :

Rue de Tour 7 - 5000 Namur - 081/840.247 – info@handicaps-sexualites.be - <http://www.handicaps-sexualites.be/>

Le Centre de Ressources Handicaps et Sexualités dispose d'un carnet d'adresses reprenant des professionnels indépendants qui proposent également des formations sur cette thématique et qui se déplacent en province de Luxembourg.

3. LES SALONS

Les salons sont souvent une occasion d'assister à des conférences et des ateliers intéressants et de découvrir des activités, des associations et d'autres nouvelles ressources, ainsi que d'élargir son réseau. Le thème de la VRAS y est souvent abordé.

Plusieurs salons se tiennent régulièrement en Belgique dans le domaine du handicap.



Salon « enVie d'amour » à Namur

Contact :

www.aviq.be/enviedamour - enviedamour@aviq.be -
Événement Facebook « salon enVIE d'amour » de l'AViQ

Ce salon est organisé tous les 2 ans par l'AViQ en collaboration avec le CRHS et PHARE. Il a pour thème la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes en situation de handicap. Il s'adresse aussi bien aux personnes elles-mêmes en situation de handicap qu'aux proches et aux professionnels.

Une multitude d'activités intéressantes y sont proposées :

- un espace associatif et des stands d'information ;
- un espace image de soi, constitué d'ateliers coiffure, esthétique et vêtements ;
- un espace bien-être, avec des stands de massages, snoezelen, ateliers de médiation pleine conscience, bains sonores, eutonie ou psychomotricité ;
- des cabanes à secrets où les visiteurs pourront poser leurs questions intimes et un espace « choix de lit, choix de vie » ;
- un espace dédié aux ateliers créatifs ;
- un espace de cafés causeries où sont organisés des débats sur une série de thématiques ;
- des speed dating adaptés, un thé dansant, une soirée dansante, un karaoké, des pièces de théâtre...



Salon « Handicom » à Charleroi

Contact :

Quai Arthur Rimbaud 20 - 6000 Charleroi - 071/31.27.19 -
info@h2000.be - www.h2000.be

Le Forum Handicom se veut être le rendez-vous de l'information, de la communication et de la sensibilisation à la personne handicapée.

Pendant 2 journées, de nombreuses activités sont organisées :

- Des conférences dont généralement une ou plusieurs en rapport avec la vie affective, relationnelle et sexuelle (par exemple, sur la parentalité des personnes handicapées, sur les moyens de rencontres amoureuses, sur l'accompagnement sexuel, etc.) ;
- Des animations comme par exemple : des parcours de sensibilisation, des spectacles, des jeux de société, de la cyclo danse, des ateliers de sensibilisation aux handisports,...
- Des stands d'information.

Ce forum s'adresse à la fois aux personnes en situation de handicap, aux proches, aux professionnels et au grand public.

Il est organisé tous les 2 ans par l'asbl Horizon 2000.



Journée « Ensemble avec les personnes extraordinaires » à Marcinelle

Contact :

<https://www.personnesextraordinaires.be/> -
Page Facebook de l'événement.

“Ensemble avec les personnes extraordinaires » est un événement de sensibilisation au handicap qui favorise l'interactivité entre public ordinaire (valide) et extraordinaire (en situation de handicap).” Il est organisé par la Province de Hainaut et l'association “Vers la Vie”, depuis 2008 et rassemble des milliers de personnes de tous âges, valides et moins valides, autour de plus de 60 activités et animations.

Lors de cette journée, de nombreuses activités sont organisées :

- Des conférences dont généralement une ou plusieurs en rapport avec la vie affective, relationnelle et sexuelle ;
- Des activités variées : spectacles, concerts, brocante, activités pour enfants et activités sportives.

Cette journée s'adresse à la fois aux personnes en situation de handicap, aux proches, aux professionnels et au grand public.



Festival de la trisomie 21 à Uccle

Contact :

Quai Arthur Rimbaud 20 - 6000 Charleroi - 071/31.27.19 -
info@h2000.be - www.h2000.be

Le premier Festival de la Trisomie 21 devait se dérouler en mars 2020 mais a été annulé à cause de la pandémie du coronavirus.

Cet événement est né de la rencontre de plusieurs associations et d'un collectif de parents. Il a pour objectif de promouvoir la Journée Mondiale de la Trisomie 21 en lui associant une image festive, ludique, dynamique et positive.

Différents événements sont proposés :

- activités ludiques et festives,
- un forum aux associations,
- des expositions photos et artistiques,
- le conte musical « Le Soldat Rose »,
- un bar gourmand,
- ou encore une soirée de gala.

4. LES GROUPES D'ÉCHANGES ENTRE PROFESSIONNELS



Collectif For'Hommes For Femmes

Contact :

Rue du Bois 5 - 5560 Petite Chapelle - 060/370011
Personne de contact : Eugénie DARDENNE («L'Albatros»)
eugenie.dardenne@albatros-asbl.be et Yves DUSSEIN ("Revivre
à Sugny") ydpsyras@gmail.com

Le collectif « For'Hommes For Femmes » est un groupe de réflexion inter-institutionnel sur la thématique de la vie affective, relationnelle et sexuelle de personnes en situation de handicap. Il regroupe environ 66 professionnels (éducateurs, psychologues, assistants sociaux, directeurs pédagogiques, directeurs d'établissement, ...) issus de 23 institutions différentes (SRA, SAJA, MSP, HP, ...) du secteur du handicap et de la santé mentale. Ceux-ci se réunissent 3 fois par an autour d'une thématique prédéfinie.

L'objectif est d'échanger des bonnes pratiques en matière de VRAS, de partager ses expériences, découvrir de nouvelles formules d'animation ou de nouveaux outils, d'exprimer ses questionnements, ses forces et ses difficultés, ou encore d'échanger autour de cas cliniques problématiques. Le collectif est à la fois un lieu d'intervision, de formation et de ressourcement.

Le groupe invite régulièrement des intervenants experts pour approfondir une thématique particulière.

Exemple de thématiques déjà abordées :

- Autisme et sexualité,
- Incidence de la médication sur la vie affective et sexuelle,
- Handicap mental et abus sexuel,
- Polyhandicap et vie affective, relationnelle et sexuelle,
- Accompagnement à la parentalité et la non parentalité,
- Homosexualité et handicap,
- IST, dépistage et confidentialité,
- Bientraitance et respect des résidents,
- Chartes EVRAS,
- Démonstration de jouets érotiques,
- Accompagnement sexuel.

Les réunions ont lieu à tour de rôle dans chaque service membre du collectif.

Les institutions participantes sont situées dans les provinces de Namur, Liège, Hainaut, Brabant Wallon et Luxembourg (Aye).



Collectif « Osons la relation »

Contact :

Centre de Ressources Handicaps et Sexualités - Rue de Tour
7 - 5000 Namur - 081/840.247 - info@handicaps-sexualites.be -
<http://www.handicaps-sexualites.be/>
Personne de contact : Céline Michel

Le collectif "Osons la relation" regroupe plusieurs associations travaillant dans le domaine du handicap. Il a pour objectif de mener une réflexion inter-institutionnelle sur la thématique de la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (VRAS) des personnes en situation de handicap. Le collectif a également pour objectif de mener des sensibilisations au niveau local sur cette thématique au travers d'actions concrètes telles que des conférence-débat, ciné-débat, soirée-théâtre...

Des rencontres régulières des membres du collectif sont organisées pour échanger, se former et rencontrer des services ressources. Les actions s'adressent à la fois aux personnes présentant un handicap, les proches, les professionnels ou encore les institutions.

Le collectif regroupe des associations situées dans la province de Namur et plus particulièrement dans la région de Ciney-Dinant. Les activités organisées se situent également dans cette région.



Groupe de psychologues institutionnels

Contact :

Véronique Simar (asbl « Hautes Ardennes ») - 080/281.164 -
veronique.simar@leshautesardennes.be

Issu de la province de Luxembourg, du sud de la province de Namur et du Nord de la France, ce groupe se réunit environ une fois par trimestre pour échanger sur leurs pratiques (dont la VRAS).

5. LES LIEUX DE
RENCONTRES POUR
PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP



Discothèque, Karaoké,
Festival rock du SRA Point
d'Eau

Contact :

Rue du Village 25 – 6630 Grumelange - 063/608.100 -
www.asbl-pointdeau.be

Personne de contact : Magali Schaeck -
magali.schaeck@pointdeau.net

Le SRA "Point d'Eau" organise depuis 2013 des après-midis discothèque et karaoké à la demande des nombreuses personnes handicapées accueillies au sein de leur service.

Les après-midis "discothèque" :

Les responsables de la discothèque « Le Forum » à Ortho proposent d'ouvrir leur discothèque pour les institutions un mercredi tous les deux mois de 13h à 16h. Une vingtaine d'institutions participent déjà à cette activité interinstitutionnelle.

Lieu « Le Forum » Ortho 22 - 6983 Ortho (La Roche-en-Ardenne)

Les après-midis karaoké :

Cette activité est proposée tous les deux mois de 13h à 17h dans un karaoké en présence d'un chanteur animateur.

Lieu « Les Tourets » Rue de Bouillon 5 - 6820 Florenville (près de la frontière française)

Ces activités sont accessibles à toute personne en situation de handicap (déficience intellectuelle, motrice, visuelle, auditive), qu'elle habite ou non dans une institution. Normalement, toutes les activités sont accessibles aux PMR. Les proches et les professionnels intéressés sont également les bienvenus (étudiants éducateurs, animateurs scouts d'une unité accueillant des jeunes en situation de handicap, ...).

Le Rock a'Grume festival :

Le SRA "Point d'Eau" organise également un festival de musique en été. La 1ère édition a eu lieu en juin 2018.

L'objectif est de rassembler toutes personnes, porteuses d'un handicap ou non, autour d'une belle affiche musicale.

Tout est mis en place pour accueillir au mieux les personnes handicapées : accessibilité, espaces de repos et de soins, signalétiques pour personnes malvoyantes, casques antibruit pour personnes autistes, etc.



Après-midi Han'discothèque

Contact :

04/345.70.20 - Page Facebook Han'Discothèque

Han'Discothèque propose des sorties en discothèque adaptées aux adultes en situation de handicap physique et/ou mental. L'objectif principal est de créer un espace de rencontres qui permette de déboucher sur de nouvelles relations, de nouvelles amitiés voire de nouvelles idylles.

Le réseau Abilis est à l'origine de cette organisation, plus particulièrement les équipes du Pays des Merveilles à Blegny et du Batelier à Vivegnis.

Au cours de l'après-midi, les participants peuvent aller retrouver des résidents d'autres foyers pour parler, danser et boire un petit coup entre eux. Le rôle de l'éducateur est d'avoir une attitude plutôt effacée.

Les après-midi sont organisées tous les premiers mercredis du mois de 13h à 17h (sauf juillet et août).
Lieu « Le Cube » - Rue Champs de Tignée 6 - 4671 Blégny



Les rencontres de Parlons d'amour

Contact :

La Clarine – projet « Parlons d'amour » - Rue Dieu d'En Bas 44 –
7170 Fayt-Lez-Manage

Personne de contact : Jacques Van Der Vorst - 064/57.01.38 -
jacques.vandervorst@clarine.be

Le projet « Parlons d'Amour » a été créé à l'initiative d'un groupe d'institutions. Ils organisent des soirées à thèmes pour aider les personnes en situation de handicap mental à créer des liens amicaux et amoureux.

Les rencontres ont lieu dans les différentes institutions une fois par mois. Les soirées commencent vers 17h30 jusque 21h. Des minibus institutionnels assurent les déplacements. Le droit d'entrée est de quelques euros. Sur place, animations assurées, petite restauration et soirée dansante.

A ce jour, il n'y a pas de groupe « Parlons d'amour » dans la province de Luxembourg. Il y a un groupe « Parlons d'amour » dans le Hainaut, dans le Hainaut occidental, dans la province de Namur et dans la région de Verviers.

D'autres initiatives existent dans d'autres régions de Belgique : Friday Night Fever à Namur, Bal Rouge Amour à Bruxelles, Unisound Festival à Court-Saint-Etienne, projet Renc'Autres du SAPHA de Mons, Speedating, etc.

Pour plus d'informations, contactez le CRHS (Namur) - 081/84.02.47 - info@handicaps-sexualites.be - www.handicaps-sexualites.be



L'asbl CAPAL

Contact :

Rue du Horlai 18 - 6887 Straimont - 0471/062.610 -
nw@capal-asbl.be - <http://capal-asbl.be/>

Le site internet de l'asbl CAPAL propose une multitude d'activités en province de Luxembourg.

Il recense particulièrement les activités destinées aux personnes autistes, mais beaucoup d'entre elles sont également destinées aux personnes ayant une déficience intellectuelle.



Organismes de vacances

Voici quelques organismes qui proposent des vacances adaptées aux personnes en situation de handicap :

- Evasions asbl : <http://www.evasionsasbl.net>
- Gratte asbl : <https://gratte.org/>
- Vacances Aventure asbl : <http://www.vacances-aventure-asbl.be/>
- Séjours AnijHan (Animation de Jeunes Handicapés) de Ocarina (anciennement Jeunesse et Santé) : <https://www.jeunesseetsante.be/anijhan/vacances?lng=fr>
- Olé - Le Gardian asbl : <https://www.legardianv3.be/index.php/ole/le-projet-pedagogique>



L'ASPH du Luxembourg

Contact :

Place de la Mutualité 1 - 6870 St-Hubert - 061/231.137 -
asph@msslux.be

L'association Socialiste de la Personne Handicapée défend les personnes en situation de handicap et/ou atteintes de maladie grave et invalidante, quels que soient leur âge ou leur appartenance philosophique.

L'ASPH du Luxembourg est active dans de multiples secteurs. Elle organise de nombreuses activités dont des séjours d'intégration pour enfants en situation de handicap, des séjours pour adultes en Belgique et à l'étranger.

Elle propose aussi des après-midis cinéma : séances en audiodescription, des journées/événements culturels (pièce de théâtre, spectacle de danse...), des excursions thématiques, des soupers dansants, un tournoi de pétanque, des concours de Cuyon et participe au marché de Noël de Bastogne.



Altéo Luxembourg

Contact :

Rue de la Moselle 7-9 - 6700 Arlon - 063/211.848 ou 063/211.738
- alteo.luxembourg@mc.be - <http://www.alteoasbl.be/>

Altéo est un mouvement fondé en 1961 à l'initiative de la Mutualité chrétienne afin d'offrir aux personnes malades et handicapées les moyens de prendre elles-mêmes leur destinée en main.

Les groupes locaux et régionaux (14 régionales) organisent de nombreuses activités de loisirs adaptées : temps de rencontre et de débat, découvertes culturelles (cinéma, excursions, balades, ...), animations ludiques, musicales et artisanales, ateliers artistiques, informatiques et cuisine.

Toutes les activités sont proposées par des volontaires soutenus par des professionnels et ce, dans une dynamique positive, un cadre rassurant, un respect mutuel et un esprit d'ouverture et d'entraide.

En province de Luxembourg, Altéo peut compter sur l'aide de 250 volontaires et la participation de 1.200 membres. Ils se répartissent au sein de différentes actions :

- le service d'accompagnement en transport ;
- les activités culturelles et les loisirs (ateliers créatifs, sport, etc.) ;
- les séjours de vacances adaptés (en Belgique et à l'étranger) ;
- les groupes de réflexion et d'action (droits du patient, maladies chroniques, accessibilité et mobilité, sensibilisation, etc.).

Consulter la rubrique « Loisirs » dans « Découvrez nos activités » sur le site internet d'Altéo :
<http://www.alteoasbl.be/decouvrez-nos-activites.htm?lng=fr>



Wikiwiph

Contact :

<https://wikiwiph.aviq.be/Pages/J'ai-une-vie-sociale.aspx>

Les loisirs proposés par le Wiki wallon pour l'information des personnes handicapées.

Ce site Internet propose un ensemble de fiches explicatives regroupant toutes les aides destinées aux personnes en situation de handicap.

La catégorie « J'ai une vie sociale » permet de trouver de nombreuses activités et loisirs adaptés et accessibles aux personnes porteuses d'un handicap.

Ce site est géré par la branche handicap de l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ).

Il s'adresse aux personnes en situation de handicap, malades, déficientes... mais aussi aux familles, aux professionnels, aux employeurs, aux étudiants concernés de près ou de loin par le handicap.



La Fédération Multisports Adaptés (FéMA)

Contact :

<https://www.sportadapte.be/>

La Fédération Multisports Adaptés (FéMA) est la fédération sportive belge francophone de loisirs, pour les personnes porteuses d'une déficience.

L'objectif de la FéMA est de permettre à ces personnes, quel que soit leur âge, de pratiquer au moins un sport adapté à leurs potentialités.

La FéMA propose des activités sportives à toute personne en situation de handicap ou malade, en Wallonie et à Bruxelles.

Elle fédère plus de 100 clubs sportifs et compte près de 3500 membres.



La Ligue Handisport Francophone (LHF)

Contact :

Grand Hôpital de Charleroi (Site Reine Fabiola) - Avenue du Centenaire 69 - 6061 Montignies-sur-Sambre - 071/106.750 (Sauf mercredi) - info@handisport.be - <http://www.handisport.be/>

La Ligue Handisport Francophone (LHF) est la fédération sportive reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les personnes déficientes motrices, intellectuelles ou sensorielles.

L'objectif de la LHF est de permettre à TOUS de pratiquer un sport, du loisir au plus haut niveau.

Pour atteindre cet objectif, la LHF fédère près de 200 clubs en Wallonie et à Bruxelles (y compris dans la province de Luxembourg) avec plus de 30 sports différents : du cécifoot au tennis en chaise roulante en passant par l'athlétisme, le ski, la natation, le triathlon, le basket, etc.

6. L' ACCOMPAGNEMENT SEXUEL



L'asbl ADITI

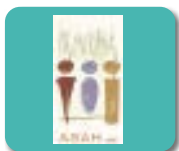
Contact :

Rue Longchamp 26 - 1420 Braine-l'Alleud - Permanence
téléphonique au 0498/805.870 : Lundi, jeudi et vendredi de 9 à
12h - info@aditiwb.be - <http://www.aditiwb.be/>
Personnes de contact : Pascale Van Ransbeeck et Alain Joret

ADITIWB asbl aide individuellement des personnes en situation de handicap dans leur recherche d'un accompagnement à une sexualité de qualité. Une consultation de clarification de la demande permet d'évaluer les besoins de la personne demandeuse. Parfois l'accompagnement sexuel sera envisagé et dans ce cas l'accompagnant.e sexuel.le. prend contact avec la personne. Dans le cas contraire ADITI peut réfléchir à d'autres solutions.

Dans cette démarche, la personne en situation de handicap peut être soutenue par un membre de son entourage familial ou professionnel.

7. LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ



Les services d'accompagnement pour personnes handicapées

Contact :

La Clarine – projet « Parlons d'amour » - Rue Dieu d'En Bas 44
– 7170 Fayt-Lez-Manage

Personne de contact : Jacques Van Der Vorst - 064/57.01.38 -
jacques.vandervorst@clarine.be

Les services d'accompagnement ont pour objectif général de soutenir l'autonomie des personnes adultes en situation de handicap.

Ils orientent notamment la personne handicapée vers les services qui peuvent lui être utiles et l'accompagnent dans ses démarches auprès de ces services.

Certains services d'accompagnement s'adressent à toutes les personnes quelle que soit leur déficience. D'autres s'adressent uniquement aux personnes présentant certaines déficiences telles la surdité ou la cécité. D'autres encore sont spécialisés dans certains types d'activités (recherche d'emploi, apprentissage des nouvelles technologies, etc.).

Certains services peuvent notamment accompagner des personnes en situation de handicap dans leur parentalité.

On retrouve la liste des services d'accompagnement de la province du Luxembourg sur le site du Capal :
<http://capal-asbl.be>

- Alter&Go à Arlon ;
- La Clairière - Starter à Arlon ;
- Sésame à Arlon ;
- La Maison de Volaille à Fauvillers.

La liste de tous les services d'accompagnement est disponible sur le site internet de l'AViQ :
https://www.aviq.be/handicap/vosbesoins/etre_accompagne/services-accompagnement.html

Ainsi que dans les bureaux régionaux de l'AViQ et au numéro gratuit de l'AViQ : 0800/16.061.

On peut également retrouver la liste de nombreux services d'accompagnement sur le site internet de « l'Association des services d'accompagnement et d'actions en milieu ouvert pour personnes handicapées » qui regroupe une quarantaine de services situés en région bruxelloise et en région wallonne : <http://www.asah.be>



L'asbl Proximam Etalle

Contact :

Rue du Moulin 27 - 6740 Étalle - 063/45.70.83 - 063/45.59.97 -
proximam@implaprovidence.be - <http://www.implaprovidence.be>
Personne de contact : Monsieur Jérôme Lequeux, directeur de
l'asbl IMP La Providence

L'asbl Proximam Etalle héberge des femmes en difficulté accompagnées de leurs enfants. Après un temps dans une autre structure d'hébergement, ils sont accueillis dans une maison de vie communautaire pour accompagner l'autonomie résidentielle et bien comprendre les enjeux dans les relations parent-enfant. Dans une seconde phase du projet, suivi par la même équipe, ces familles peuvent alors intégrer un appartement autonome mais toujours supervisé. Le service peut également continuer à accompagner la famille à l'extérieur, dans un suivi post-hébergement. L'accueil n'est pas limité dans le temps. Le service accueille notamment des femmes ayant une déficience intellectuelle et/ou des problèmes de santé mentale.

Le service se trouve dans le sud de la province de Luxembourg, entre Virton et Arlon, mais peut prendre en charge des femmes venant de toute la Wallonie.

8. LE SOUTIEN À LA VRAS



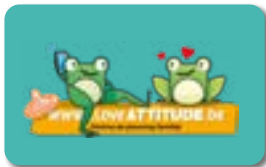
Le référent EVRAS
de l'AViQ

Contact :

Christian Nile - 0479/781.467 - christian.nile@aviq.be

Christian Nile est le référent EVRAS de l'AViQ. Il veille au respect de la législation à l'égard de la VRAS. Il soutient les dynamiques d'échanges, participe à des débats et conférences.

Il s'occupe également de la mise en place du salon Envie d'Amour.



Les centres de planning familial

Contact :

www.loveattitude.be (site Internet commun à tous les centres de planning familial)

Les centres de planning familial proposent un lieu d'accueil sur toutes les questions liées à la VRAS (contraception, MST, IVG, ...) (entretiens individuels, de couple, de famille) et des animations.

Majoritairement formés à la VRAS des personnes en situation de handicap, ils interviennent tant en institution qu'au sein des écoles spécialisées.



Sourdilove

Contact :

www.sourdilove.com

Ce site internet propose des vidéos d'informations en langue des signes francophone de Belgique à destination des personnes malentendantes et sourdes.

Les thématiques abordées sont liées à la santé sexuelle : les organes sexuels masculins et féminins, les moyens de contraception, les IST/SIDA, les règles, être enceinte.

Toutefois, les vidéos ne sont pas spécialement adaptées pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.

9. L' AUTISME



L'asbl CAPAL

Contact :

Rue du Horlai 18 - 6887 Straimont - 0471/062.610 -
nw@capal-asbl.be - <http://capal-asbl.be/>

L'asbl CAPAL est le Centre d'Action Pour l'Autisme en province de Luxembourg.

Ses missions sont les suivantes :

- Leur site internet propose un répertoire des services existants, ainsi qu'un répertoire des formations en Belgique, en France et au Grand-Duché : <http://capal-asbl.be>
- Ils répondent individuellement aux questions des parents et des proches. Elles peuvent être de toutes sortes.
- Ils aident à organiser au mieux la visite avec l'hôpital, en collaboration avec les équipes de l'hôpital de Libramont.
- D'autres projets sont en construction : projet de création d'un lieu de répit, projet de création d'un centre de diagnostic plus proche pour les luxembourgeois.



Le service Alter&Go Autisme

Contact :

Rue Zénobe Gramme 30 - 6700 ARLON - 063/212.407 -
alter&go@province.luxembourg.be

Ce service accompagne le jeune autiste avec l'objectif de favoriser sa participation à la vie familiale et sociale, et son intégration dans les milieux de vie ordinaires qu'il fréquente.

Cet objectif est poursuivi principalement sur les plans familial, scolaire (ordinaire ou spécialisé), social, sportif, culturel et professionnel.

Cet accompagnement s'adresse à tout jeune entre 6 et 20 ans, présentant des troubles autistiques, inscrit à l'AViQ, et résidant en province de Luxembourg. L'accompagnement des jeunes peut se poursuivre au-delà de 20 ans; il sera assuré par les intervenants du service d'accompagnement Alter&GO adultes.



SUSA – Liège

Contact :

Avenue Constantin de Gerlache 40 bte1 - 4000 Liège -
www.susa.be

Personne de contact : Françoise Colleye - 043/444.402 -
francoise.colleye@susa.be

La Fondation SUSA offre un soutien pour l'accompagnement, l'éducation et la formation de la personne avec autisme au travers de ses trois services spécifiques subventionnés par l'AViQ :

- Son Service d'Aide Précoce (SAP) s'adressant aux enfants jusqu'à 8 ans : prévention du sur-handicap, intervention éducative précoce, intégration dans les milieux d'accueil, coordination des interventions.
- Son Service d'Aide à l'Intégration (SAI) s'adressant aux enfants et adolescents de 6 à 20 ans : intégration scolaire et sociale, intervention éducative et soutien familial, soutien scolaire en milieu spécialisé, préparation de la transition vers l'âge adulte, coordination des interventions, ...
- Son Service d'Accompagnement Spécifique (SAC) s'adressant aux adultes à partir de 18 ans : organisation de la transition vers les services pour adultes, intervention dans les milieux de vie, intégration sociale et professionnelle, ...



Le site internet de l'asbl
Participate !

Contact :

<https://www.participate-autisme.be>

Site Internet réalisé par les centres de références autisme de Belgique et des associations de parents. Leur objectif est de vulgariser et diffuser les informations liées à l'autisme.

A destinations des personnes autistes, des proches et des professionnels.

10. LES QUESTIONS JURIDIQUES

Il n'existe pas vraiment de lieu en Wallonie où trouver facilement une réponse aux questions juridiques liées à la VRAS des personnes en situation de handicap.

Voici néanmoins quelques pistes.



Le référent EVRAS
de l'AViQ

Contact :

Christian Nile - 0479/781.467 - christian.nile@aviq.be -
enviedamour@aviq.be - Infos sur page « envie d'amour » de
l'AViQ : www.aviq.be/enviedamour

Christian Nile, le référent EVRAS de l'AViQ est une personne ressources pouvant éclairer les services à ce propos.

Il pourra également préciser ce qui est attendu des services vis-à-vis de l'AViQ.



UNIA

Contact :

Rue Royale 138 - 1000 Bruxelles - 080/012.800 - info@unia.be -
www.unia.be

UNIA est une institution publique indépendante qui lutte contre la discrimination et défend l'égalité des chances en Belgique.

Dans le domaine du handicap, UNIA peut :

- Expliquer les droits des personnes porteuses de handicap ;
- Conseiller et accompagner les personnes qui se sentent discriminées ou dont les droits, garantis par la Convention ONU, ne sont pas respectés ;
- Informer sur les dispositions de la législation anti-discrimination et de la Convention ONU ;
- Faire connaître des décisions de jurisprudence.



Handy droit®

Contact :

Rue Saint-Jean 32/38 - 1000 Bruxelles - 02/515 19 19 -
asph@solidaris.be

Handy droit®, un service de l'ASPH - Association Socialiste de la Personne Handicapée.

Il s'agit d'un service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail.

Handy droit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.



Le service PHARE

Contact :

Outil disponible sur demande au Centre de Ressources Handicaps et Sexualités - 081/840.247 - info@handicaps-sexualites.be - <http://www.handicaps-sexualites.be/>

Ce service apporte informations, conseils et interventions financières aux personnes handicapées en Région bruxelloise.

Il a réalisé un outil relatif aux droits qui apporte des éléments de réponses à de nombreuses questions que les personnes porteuses de handicap peuvent se poser :

- Puis-je choisir ma contraception ?
- Puis-je avoir un enfant ?
- Puis-je faire une IVG ?
- Peut-on m'imposer une stérilisation ?
- Puis-je me marier ?
- Puis-je habiter avec mon amoureux ?
- Puis-je dormir avec mon amoureux ?
- ...

L'outil se présente sous forme d'une brochure proposant pour chaque question 3 réponses rédigées de manière simple pour des personnes ayant une déficience intellectuelle : une réponse pour les personnes sans mesures de protection, une réponse pour les personnes sous administration de biens et une réponse pour les personnes sous administration de la personne.

Ce document est le résultat de nombreuses heures de discussion, d'écoute, de retranscription puis d'analyse, de classement et de rédaction.

De manière synthétique et pratique, il dresse l'état des lieux des besoins et des pratiques des professionnels de la province de Luxembourg, en termes de Vie Relationnelle Affective et Sexuelle pour le secteur du handicap adulte.

Vous y trouverez également des pistes pour soutenir et/ou renforcer l'implémentation de la VRAS en institution.

Un répertoire des différents services et ressources utiles cloture l'ouvrage.

